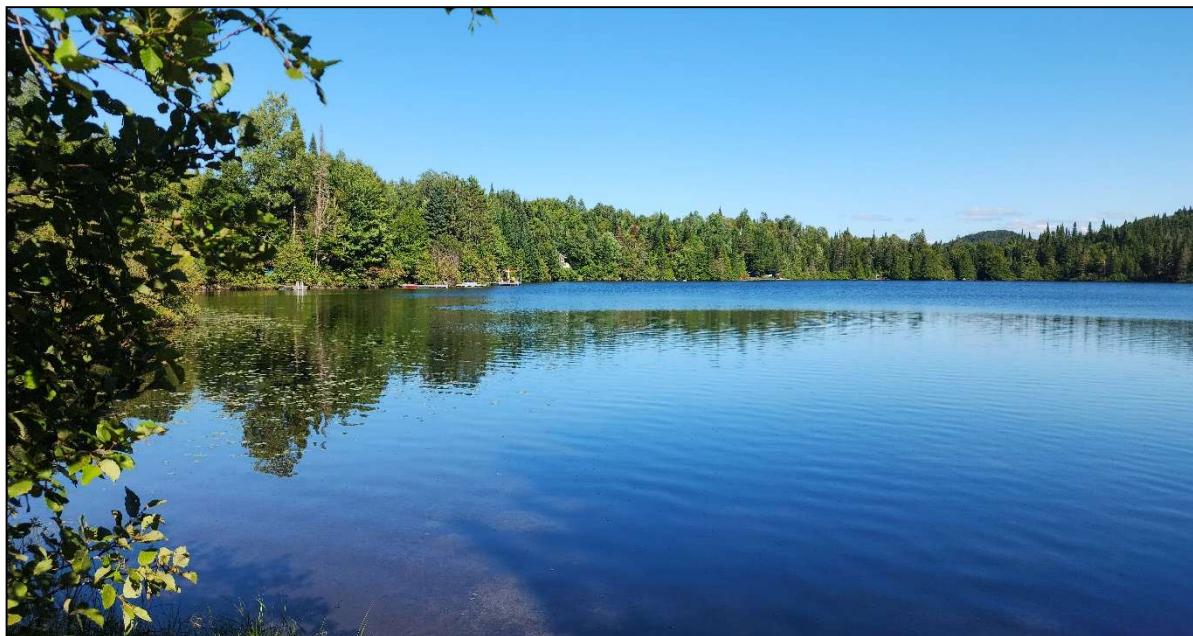


PLAN DIRECTEUR DU LAC GODON



Document produit par

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides

(CRE Laurentides)

En collaboration avec

La Municipalité de Lac-Supérieur et

L'Association des propriétaires du lac Godon

Rédaction :

Laurie Ouellet
Agente de projets Eau, lacs et biodiversité, CRE Laurentides

Stéphanie Girard
Agente de projets Eau, lacs et biodiversité, CRE Laurentides

Révision :

Anne Léger
Directrice générale, CRE Laurentides

Chrystelle Matte-Richer
Chargée de projets Eau, lacs et biodiversité, CRE Laurentides

Note au lecteur : Il est préférable de consulter la version électronique en couleur afin de faciliter la lecture.

Référence à citer : Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2026). Portrait du lac Godon, Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts. Programme de Soutien technique des lacs, 64 p.

Table des matières

I.	Définition et objectifs.....	2
II.	Acteurs concernés.....	3
III.	Portrait et constats.....	4
1.	Caractéristiques du bassin versant.....	4
1.1	Réseau hydrographique	4
1.2	Utilisation du territoire	7
2.	Caractéristiques du lac Godon	19
2.1	Hydromorphologie	19
2.2	Qualité de l'eau.....	21
2.3	Faune aquatique.....	36
2.4	Usages du plan d'eau.....	37
3	Synthèse et constat.....	38
IV.	Enjeux et problématiques	39
V.	Plan d'action.....	44
VI.	Actions prioritaires et recommandations.....	50
VII.	Références	53
	ANNEXE 1. Suivi complémentaire au lac Godon en été 2025	58
	ANNEXE 2. Liste des poissonsensemencés au Lac Godon	60
	ANNEXE 3. Bonnes pratiques à mettre en application si nécessaire	61
	ANNEXE 4. Clé décisionnelle en cas d'introduction du myriophylle à épis.....	63
	ANNEXE 5. Code d'éthique du lac Godon établi par le comité consultatif de l'environnement du Lac-Supérieur	63

Liste des figures

Figure 1. Carte de la ZGIE de l'OBVRDN (2021).....	4
Figure 2. Les plans d'eau de Lac-Supérieur	5
Figure 3. Le bassin versant du lac Godon	7
Figure 4. Distribution de la population de la MRC des Laurentides en 2023 (MAMH 2023)	8
Figure 5. Occupation humaine dans le bassin versant du lac Godon	9
Figure 6. Normes de bande riveraine selon la ligne des hautes eaux (CRE Laurentides, 2025 adapté de Ville de Saint-Sauveur, 2008)	11
Figure 7. Inspection des bandes riveraines du lac Godon par la Municipalité 2013-2016.....	12
Figure 8. Occupation du sol autour du lac Godon en 2025.....	13
Figure 9. Proportion des catégories d'utilisation du sol au lac Godon en 2025	13
Figure 10. Recouvrement par la végétation naturelle autour du lac Godon en 2025	14
Figure 11. Proportion des classes de végétation au lac Godon en 2025	14
Figure 12. Cartographie des milieux humides du bassin versant du lac Godon.....	18
Figure 13. Carte bathymétrique du lac Godon.....	20
Figure 14. Principaux herbiers de plantes aquatiques du lac Godon (Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts)	32
Figure 15. Localisation des sites de suivi du périphyton au lac Godon.....	33
Figure 16. Schéma illustrant le processus d'eutrophisation des lacs.....	39
Figure 17. Myriophylle à épis (<i>Myriophyllum spicatum</i>) (Richard Carignan).....	40
Figure 18. Profil vertical réalisé en 2025 (CRE Laurentides, 2025)	59
Figure 19. Clé décisionnelle en cas d'introduction du myriophylle à épis (CRE Laurentides, 2022b).....	63
Figure 20. Code d'éthique du lac Godon établi en 2015 par le CCE (CCE; 2015).....	63

Liste des tableaux

Tableau I. Lacs de Lac-Supérieur inscrits au RSVL (MELCCFP, 2025)	6
Tableau II. Facteurs d'impact de l'occupation humaine autour des lacs Godon, Lacoste et à la Truite	10
Tableau III. Conformité des installations septiques dans le bassin versant du lac Godon selon les données de la municipalité	16
Tableau IV. Critères pour la classification du temps de renouvellement de l'eau des lacs dans la région des Laurentides	21
Tableau V. Critères pour la classification du ratio de drainage des lacs de la région des Laurentides	21
Tableau VI. Résultats de suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du programme RSVL au lac Godon	23
Tableau VII. Classes de descripteurs de la qualité de l'eau.....	25
Tableau VIII. Classes d'incidence sur la qualité de l'eau du carbone organique dissous	25
Tableau IX. Résultats de suivi complémentaire de la qualité de l'eau au lac Godon le 1 ^{er} août 2025	28
Tableau X. Liste des plantes aquatiques répertoriées au lac Godon en 2025 par le CRE Laurentides.....	31
Tableau XI : Liste des organismes répertoriés au lac Godon en 2025 par le CRE Laurentides	31
Tableau XII. Épaisseur moyenne en 2025 du tapis-film de périphyton au lac Godon.....	33
Tableau XIII. Interprétation des résultats des analyses bactériologiques pour la qualité de l'eau de baignade (MDDEFP, 2023)	36
Tableau XIV. Résultats du suivi complémentaire de la qualité de l'eau, le 1 ^{er} août 2025 au lac Godon.	58
Tableau XV. Liste des poissonsensemencés au Lac Godon de 1986 à 2025	60

Acronymes

COD	Carbone organique dissous
CRE	Conseil régional de l'environnement des Laurentides
GRIL	Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie
MàÉ	Myriophylle à épis (<i>Myriophyllum spicatum</i>)
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
µS/cm	Microsiemens par centimètre
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
RSVL	Réseau de surveillance volontaire des lacs
UFC	Unité formatrice de colonies
ZGIE	Zone de gestion intégrée de l'eau

I. Définition et objectifs

Un plan directeur de lac est un document qui rassemble l'information disponible et qui guide les principaux acteurs dans leurs décisions et actions concernant la protection de la santé d'un lac. Il comprend trois sections principales :

1. Un portrait et des constats sur l'état de santé du lac
2. Les différents enjeux et problématiques rencontrés dans le bassin versant du lac
3. Les actions à privilégier afin d'améliorer ou de préserver la qualité de l'eau du lac

L'objectif est de présenter un portrait, puis d'évaluer les enjeux et problématiques spécifiques au lac Godon et son bassin versant, ainsi que de convenir, en concertation avec les acteurs concernés, des actions à poser afin d'améliorer ou de préserver sa santé. Ce document propose une série de recommandations dont la mise en œuvre incombera aux parties concernées. Le plan d'action pourra évoluer au fil du temps, selon les nouvelles réalités du milieu.

II. Acteurs concernés

Liste des principaux acteurs concernés par le plan directeur du lac Godon, en ordre alphabétique :

- Association des propriétaires du lac Godon;
- Citoyens riverains, résidents du bassin versant et usagers du lac;
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides);
- Gouvernement fédéral;
- Gouvernement provincial:
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
 - Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- Municipalité de Lac-Supérieur;
- Municipalité de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides;
- Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (OBVRDN)¹.

¹ L'organisme de bassin versant de la rivière du Nord était connu, jusqu'en juin 2025, sous le nom d'Abrinord.

III. Portrait et constats

1. Caractéristiques du bassin versant

1.1 Réseau hydrographique

Le lac Godon est principalement situé dans la Municipalité de Lac-Supérieur sur le territoire de la MRC des Laurentides, dans la région administrative des Laurentides (MAMH, 2023). Il fait partie de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) de l'organisme des bassins versants de la rivière du Nord (OBVRDN). Le bassin versant de la rivière du Nord couvre une superficie totale de 2 224 km² (OBVRDN, 2021) (Figure 1). Plus précisément, le lac Godon se situe dans le sous-bassin de la rivière Noire (OBVRDN, 2021). Le lac se trouve à la limite de la ZGIE de l'OBVRDN. Toutefois, la majorité des lacs de Lac-Supérieur font partie de la ZGIE des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

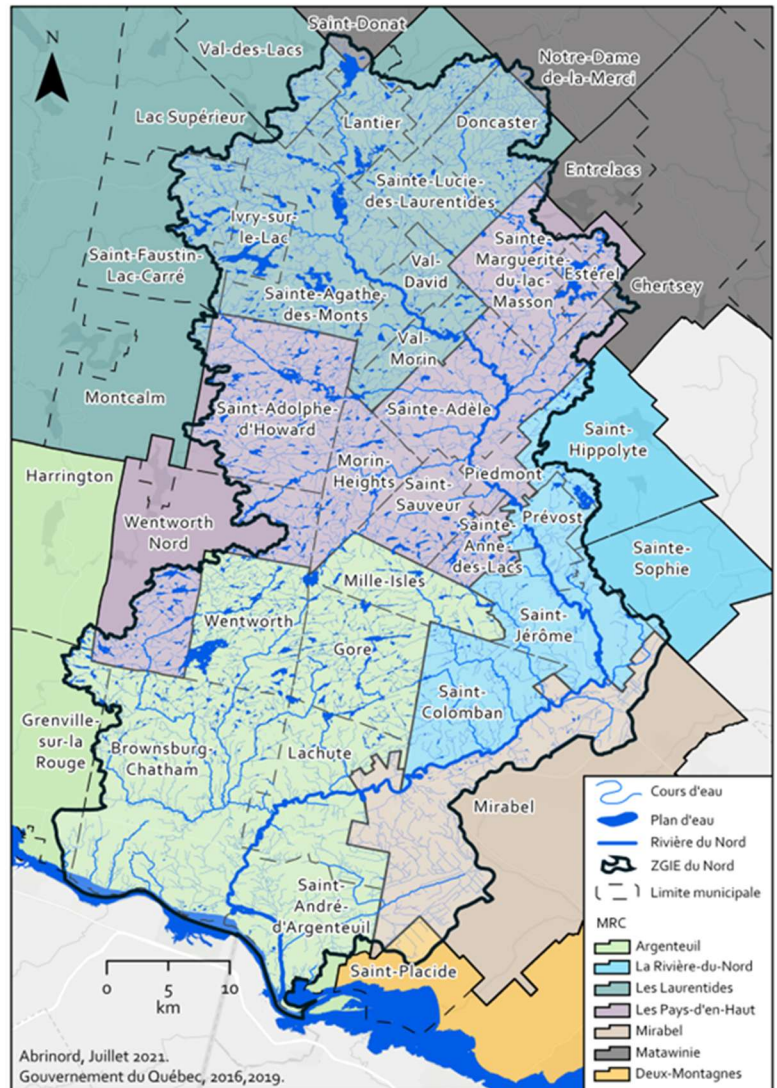


Figure 1. Carte de la ZGIE de l'OBVRDN (2021)

La Municipalité de Lac-Supérieur comporte 498 lacs, dont 120 ayant un toponyme officiel (Gouvernement du Québec, 2024) (Figure 2). En 2025, 11 de ceux-ci étaient inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) (MELCCFP, 2025a) (Tableau 1).

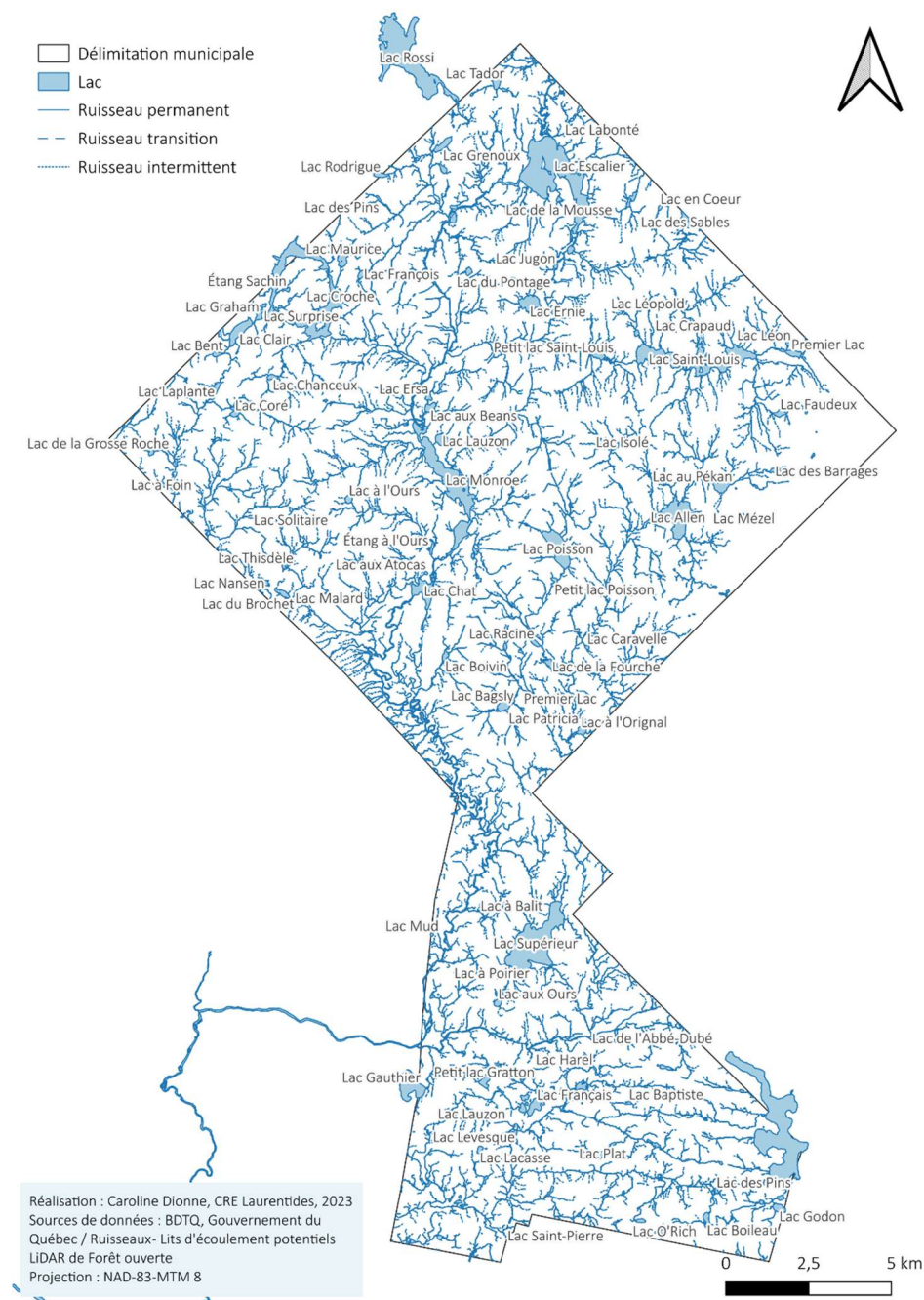


Figure 2. Les plans d'eau de Lac-Supérieur

Tableau I. Lacs de Lac-Supérieur inscrits au RSVL (MELCCFP, 2025)

Nom du lac	No RSVL
Boileau	125
Équerre	69
Français	67
Gauthier	70
Godon	107
Lacasse	92
Lauzon	109
Ours (aux)	118
Quenouilles	104
Rossignol	124
Supérieur	68

D'une superficie de 2,642 km², le bassin versant du lac Godon comprend deux plans d'eau situés à moins de 300 mètres du lac Godon qui interceptent une grande partie des nutriments issus du bassin versant (Figure 3). Le lac est alimenté par deux ruisseaux permanents et un ruisseau intermittent et se déverse dans un ruisseau permanent. La majorité du lac Godon et de son bassin versant se situe dans la Municipalité de Lac-Supérieur, mais une partie se situe également dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (Figure 3).

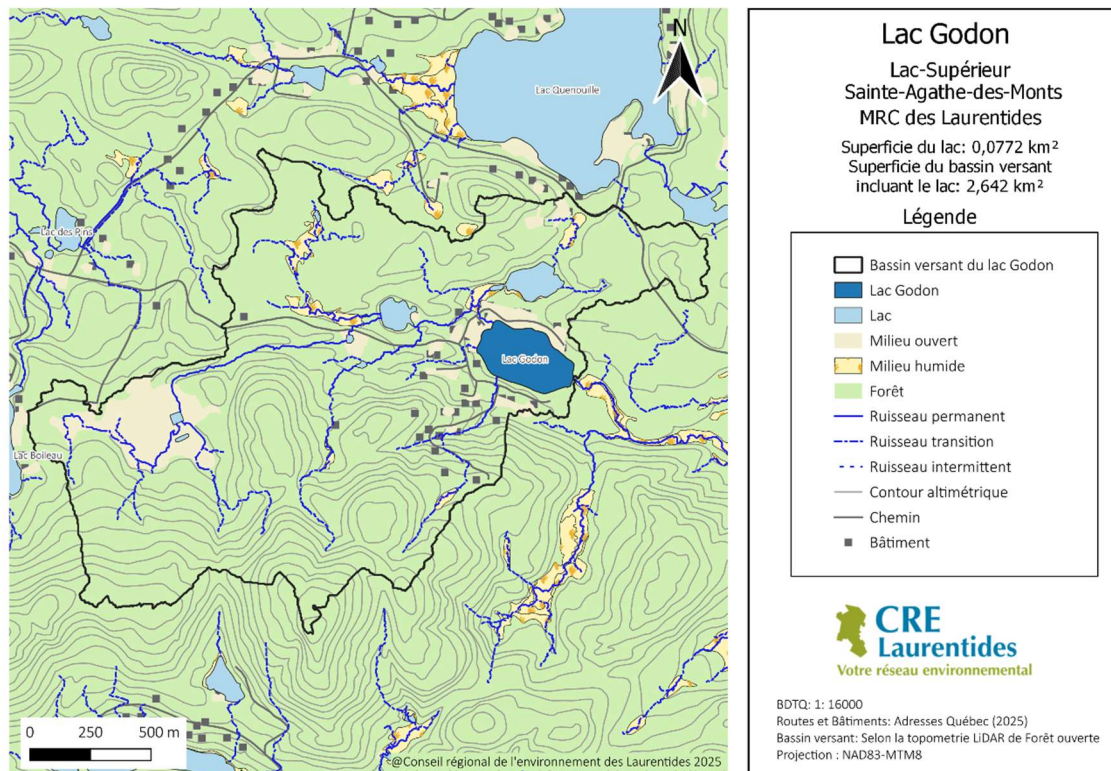


Figure 3. Le bassin versant du lac Godon

1.1.1 Géologie

Le lac Godon et son bassin versant sont au centre d'une vaste enclave d'anorthosite (de Morin) d'environ 1000 km² (MRNF, 2025). L'anorthosite est une roche silicatée très peu altérable. La géologie du lac Godon a donc très peu d'impact sur ses propriétés tels la transparence, le carbone organique coloré, le phosphore et la conductivité (Carignan, 2025) (voir section 2.2.2).

1.2 Utilisation du territoire

L'utilisation du territoire peut modifier l'équilibre naturel des écosystèmes. Les différentes activités telles que le déboisement des rives, le remaniement du sol et l'imperméabilisation des surfaces, le rejet d'eaux usées, l'épandage de fertilisants ainsi que les pratiques forestières et agricoles non durables peuvent contribuer à l'eutrophisation accélérée des lacs.

1.2.1 Développement et occupation du sol

La population des Laurentides est passée de 610 176 habitants en 2018 à 664 510 habitants en 2023, ce qui constitue une variation de pourcentage de 8,90% (ISQ, 2025). La population de la MRC

des Laurentides a connu une croissance d'environ 11,75%, passant de 47 429 habitants en 2018 à 53 000 habitants en 2023. Avec une population de 2034 habitants en 2023, la Municipalité de Lac-Supérieur a connu une croissance de 6,9% depuis 2018 (ISQ, 2025). Cette croissance est moins élevée que celle de la région administrative et de la MRC (ISQ, 2025) (Figure 4).

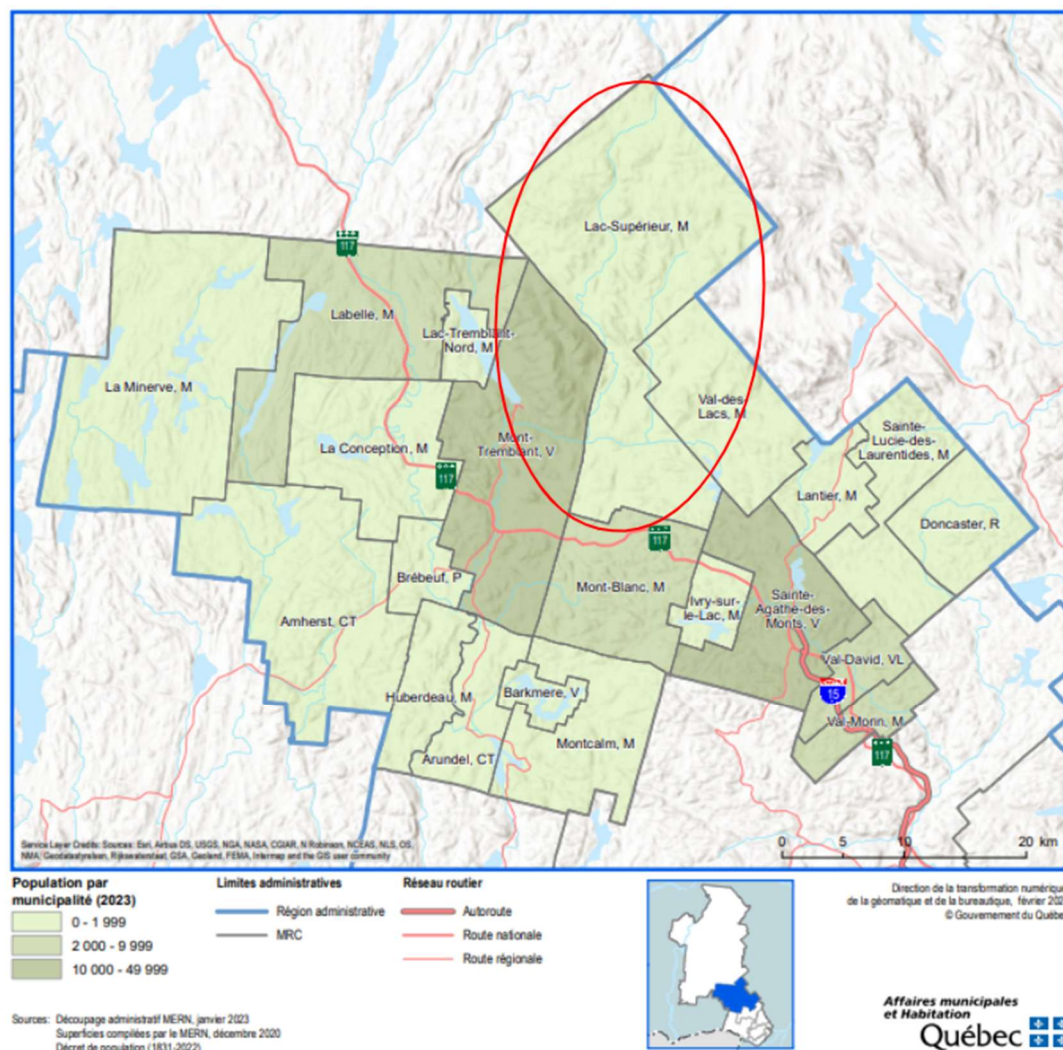


Figure 4. Distribution de la population de la MRC des Laurentides en 2023 (MAMH 2023)

Dans le bassin versant du lac Godon, on dénombre 60 habitations. De ce nombre, 30 sont situées dans les 100 premiers mètres entourant le lac. Le réseau routier dans le bassin versant du lac Godon totalise 3,7 km (Figure 5). La densité d'occupation dans le bassin versant est donc de 22,7 habitations/km² et de 1,4 km de routes/km². De plus, le ratio du nombre d'habitations localisées dans les 100 premiers mètres entourant le lac (par km² de lac) est de 388,7 (Tableau 2).

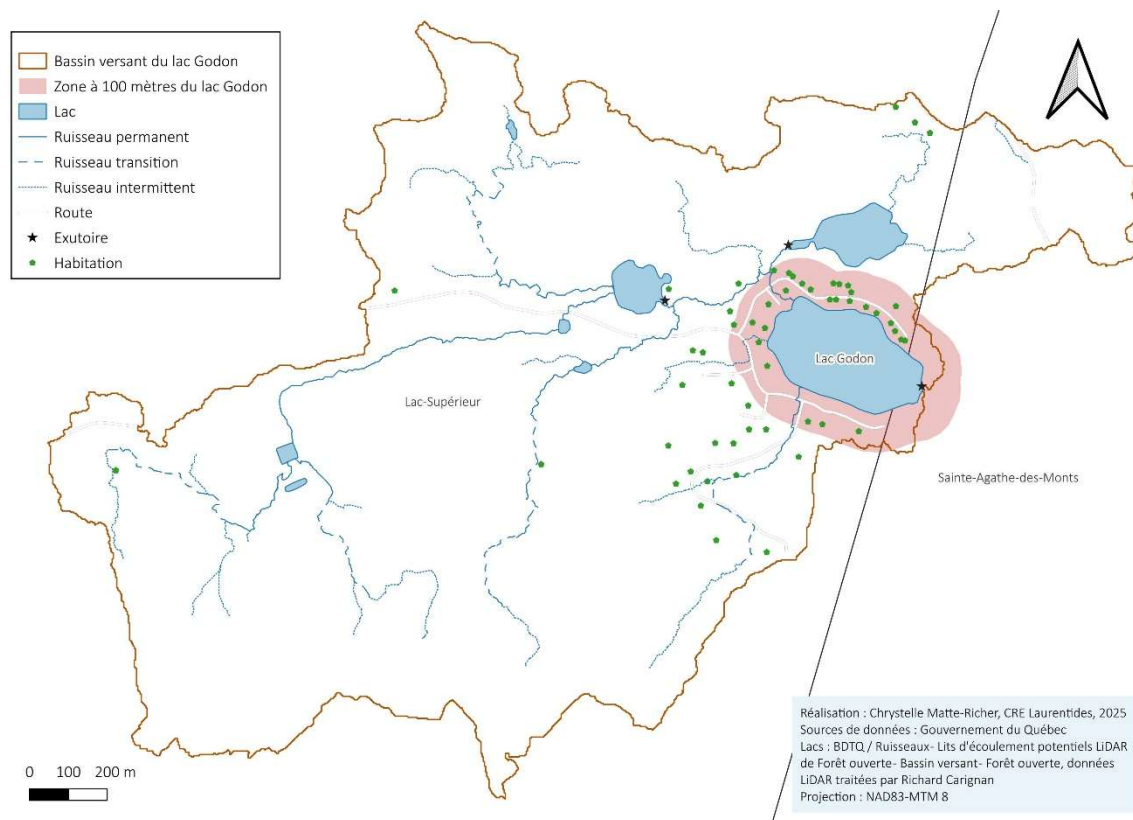


Figure 5. Occupation humaine dans le bassin versant du lac Godon

La densité de population autour d'un lac (par rapport à sa surface) favorise son enrichissement en nutriments. Le nombre d'habitations par km² dans le bassin versant et le nombre d'habitations sur les 100 premiers mètres de la rive (par hectare de lac) donnent un aperçu de l'impact humain sur les concentrations mesurées (Denis-Blanchard, 2015).

À des fins de comparaison, les données de l'occupation du bassin versant du lac Godon sont mises en parallèle à celles du lac à la Truite à Sainte-Agathe-des-Monts, qui est l'un des plus urbanisés de la région. On constate qu'au niveau de l'occupation du bassin versant par des résidences, le facteur d'impact du lac Godon est similaire au lac à la Truite. Le lac Lacoste à Rivière-Rouge, lui, est très peu développé. Il possède un facteur d'impact 20 fois plus faible que le lac Godon. Ainsi, on peut penser que l'impact humain au lac Godon est élevé (Tableau 2). Pour comprendre l'impact de l'urbanisation sur le lac Godon, il est pertinent de regarder les résultats de qualité de l'eau.

Tableau II. Facteurs d'impact de l'occupation humaine autour des lacs Godon, Lacoste et à la Truite²

	À la Truite	Lac Godon	Lacoste
Superficie du lac (km ²)	0,511	0,0772	1,686
Superficie du bassin versant (BV) (km ²)	4,24	2,642	14
Nbr d'habitations dans le bassin versant	583	60	61
Nbr d'habitations (100 mètres de la rive)	174	30	32
Longueur des routes dans le BV (km)	22,9	3,7	9,5
Facteur d'impact de l'occupation humaine (nbr habitations 100 m/km² de lac)	341	388,7	19
Densité d'occupation du BV par les habitations (nbr/km²)	138	22,7	4,4
Densité d'occupation du BV par les routes (longueur en km/km²)	5	1,4	0,67

1.2.2 Bande riveraine et couvert forestier

La bande de végétation naturelle en bordure des plans d'eau constitue leur dernier rempart contre l'apport de nutriments et de sédiments. Elle abrite également une faune diversifiée. Une rive végétalisée est plus stable qu'une rive gazonnée ou même qu'une rive bétonnée. Le système racinaire des plantes protège les rives contre l'érosion. Une bande de végétation riveraine adéquate filtre les nutriments et les polluants provenant des terrains en amont. Elle contribue également à réduire l'érosion éolienne (effet brise-vent) et à augmenter la diversité des habitats fauniques. Finalement, elle améliore l'aspect esthétique des rives (MDDELCC, 2015).

La Municipalité de Lac-Supérieur a adopté des dispositions normatives pour la protection des rives, incluses au chapitre 14 du Règlement de zonage numéro 2015-560. Il est mentionné que tous les ouvrages et tous les travaux sont interdits dans la rive (bande de dix à quinze (10 à 15) mètres, à partir de la ligne des hautes eaux), à l'exception de certains cas, qui sont indiqués dans le règlement. Lorsque la rive³ n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser (Municipalité de Lac-Supérieur, 2016) (Figure 6).

² Sources des données (Habitations et routes) : Partenariat Données Québec, 2019

³ La rive a un minimum de 10 mètres lorsque la pente est inférieure à 30 %, ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur. La rive a un minimum de 15 mètres lorsque la pente est continue et supérieure à 30 %, ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur. Toute distance mesurée à partir d'un cours d'eau ou d'un lac est calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux vers l'intérieur des terres.

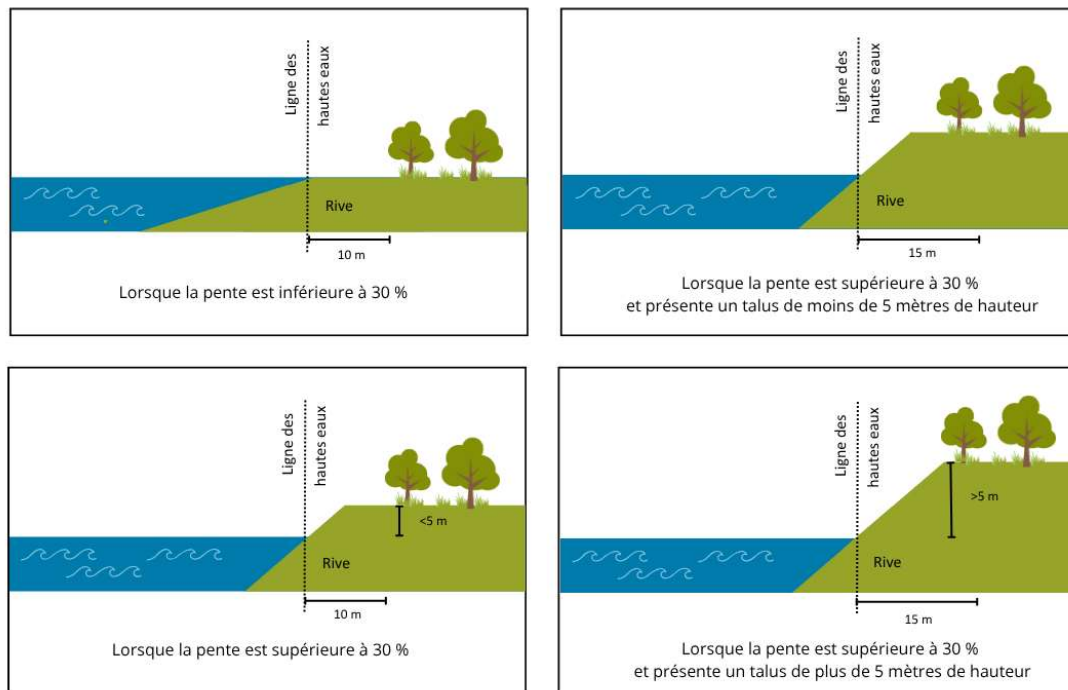


Figure 6. Normes de bande riveraine selon la ligne des hautes eaux (CRE Laurentides, 2025 adapté de Ville de Saint-Sauveur, 2008)

De 2013 à 2016, la Municipalité a mené un programme d'inspection des bandes riveraines. Les propriétés avec des bandes riveraines jugées non-conformes au début des inspections recevaient des avis, puis étaient réévaluées l'année suivante. Des amendes étaient distribuées au besoin (Municipalité de Lac-Supérieur, 2016). Les bandes riveraines du lac ont donc généralement connu une amélioration de leur état (Figure 7).

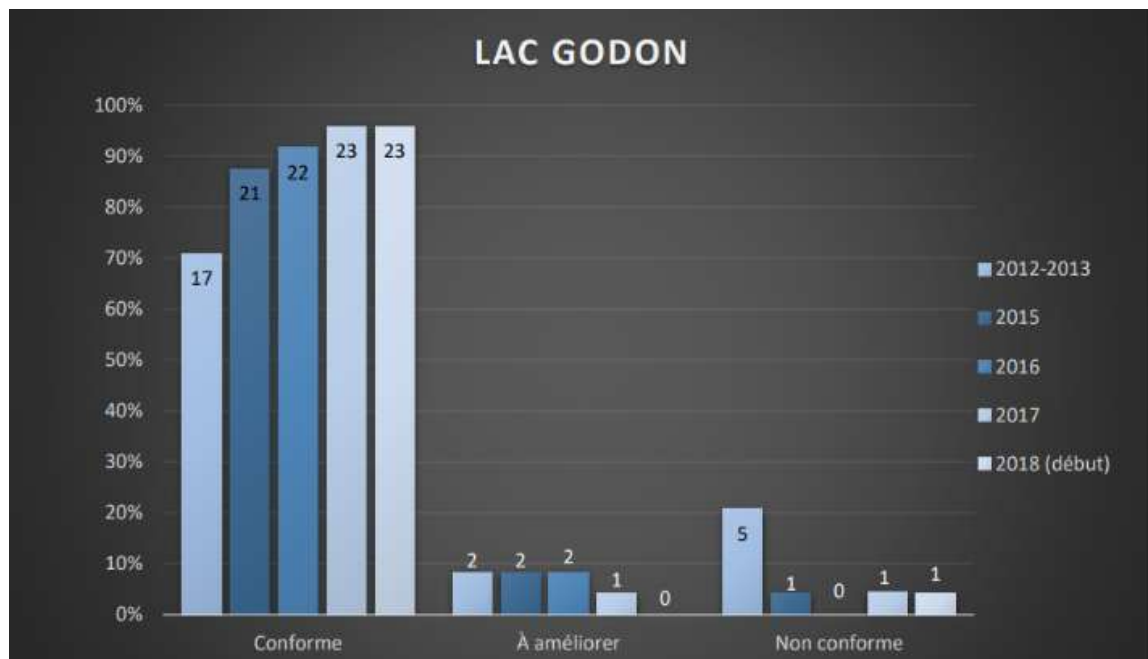


Figure 7. Inspection des bandes riveraines du lac Godon par la Municipalité 2013-2016

En 2025, le protocole de caractérisation de la bande riveraine du RSVL a été réalisé. Au total, le pourtour du lac a été divisé en 25 zones de longueurs différentes. Chaque zone a été caractérisée selon une définition précise qui illustre l'état de la bande riveraine et du littoral. Aussi, la rive a été représentée selon deux chartes de couleur. La première définit son type d'occupation : habitée, avec la présence d'infrastructures ou naturelle (Figure 8 et 9). La deuxième définit le pourcentage de recouvrement de la rive par la végétation naturelle (Figure 10 et 11).

Plus de la moitié du périmètre (54%) du lac Godon est habitée et 42% est naturelle (Figure 8 et 9). Ensuite, 4% est constitué d'infrastructures, soit le chemin de la Plage qui est situé à environ 5 mètres de la ligne des hautes eaux. Il n'y a pas d'agriculture ni d'exploitation forestière autour du lac Godon.

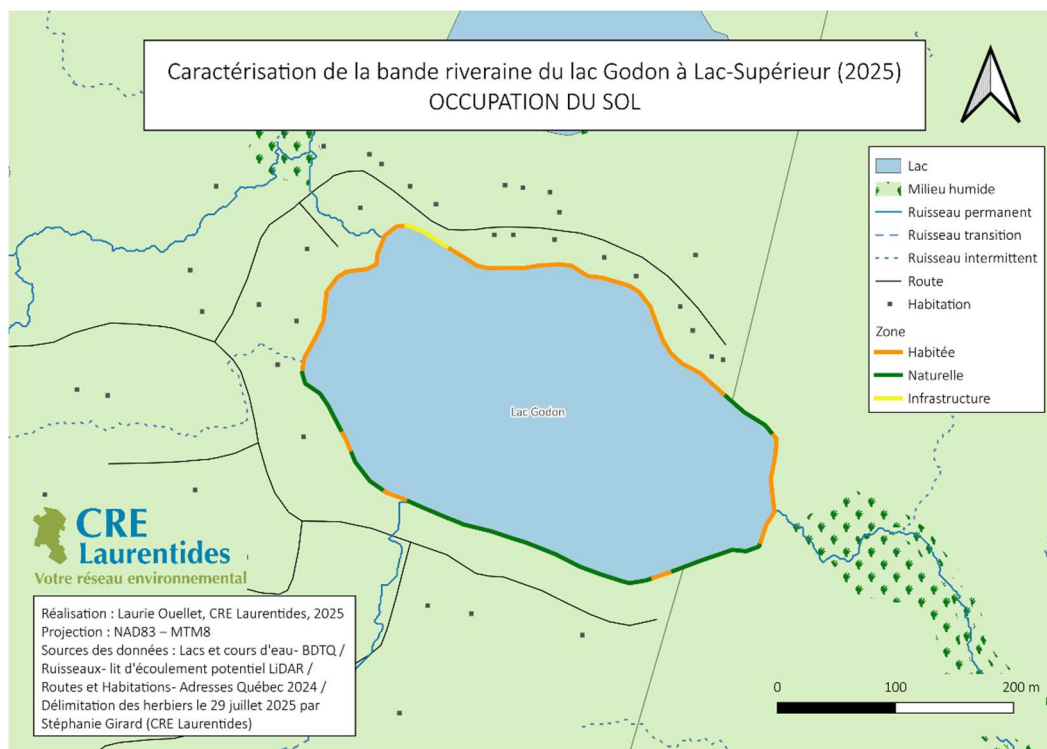


Figure 8. Occupation du sol autour du lac Godon en 2025

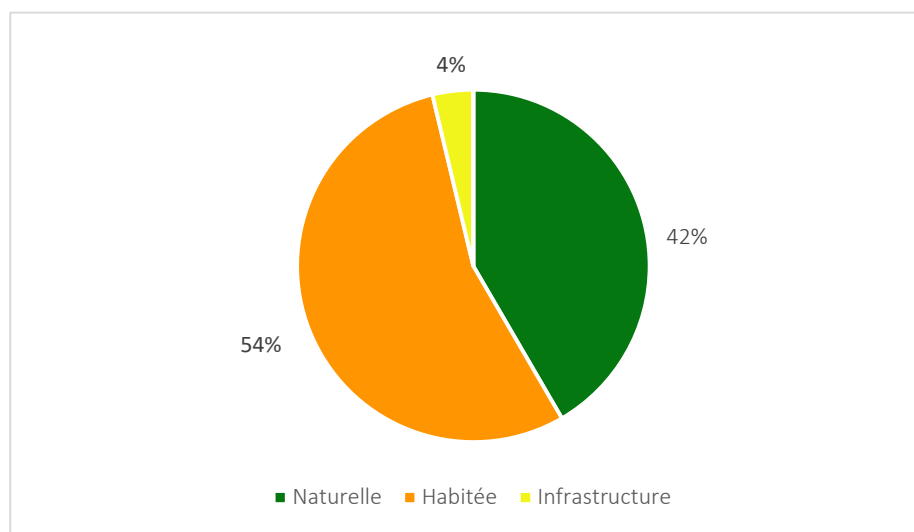


Figure 9. Proportion des catégories d'utilisation du sol au lac Godon en 2025

La majorité du périmètre du lac Godon (71%) est composée de plus de 80% de végétation naturelle. On observe que 16% de la rive du lac Godon possède moins de 40% de végétation naturelle (Figure 10 et 11).

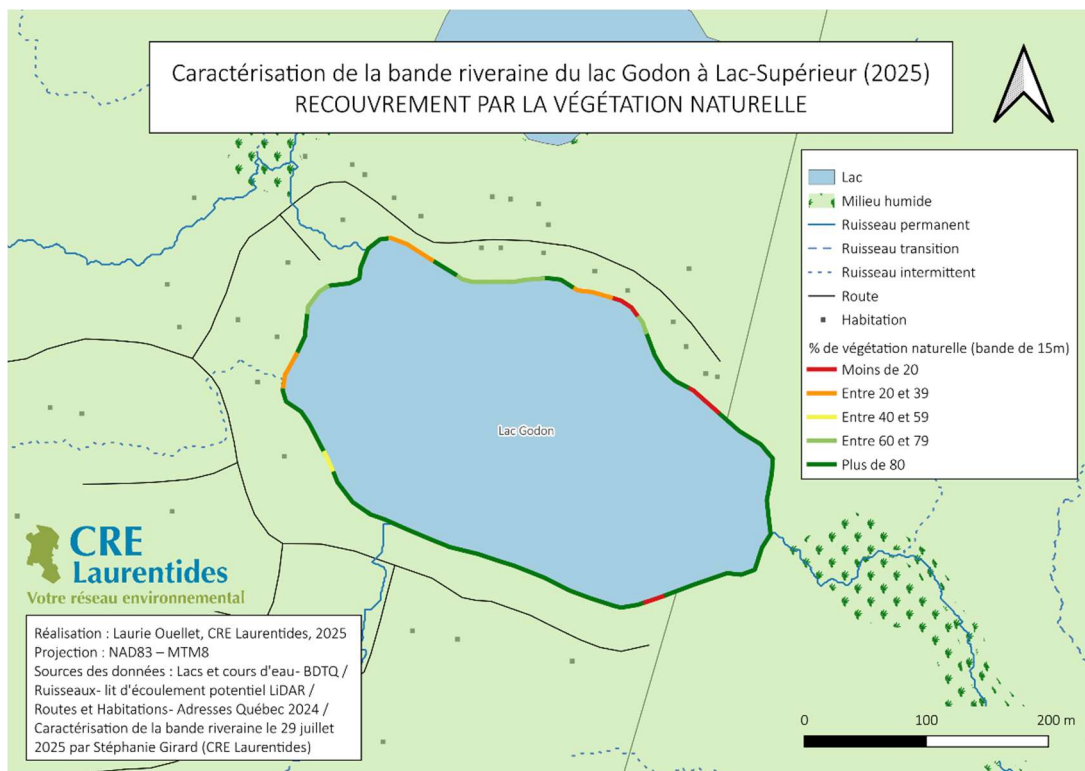


Figure 10. Recouvrement par la végétation naturelle autour du lac Godon en 2025

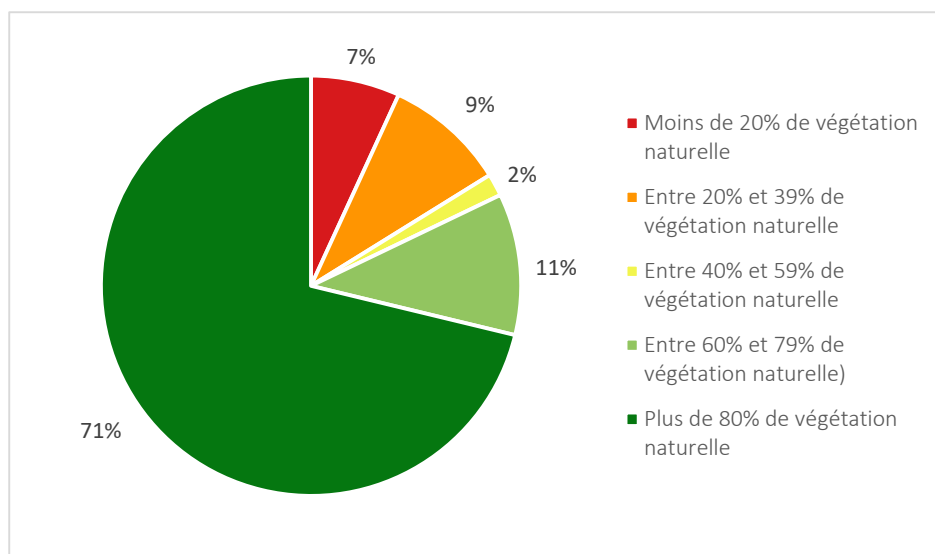


Figure 11. Proportion des classes de végétation au lac Godon en 2025

1.2.3 Eaux usées

Non traitées ou insuffisamment traitées, les eaux usées menacent la qualité de l'eau des lacs et peuvent représenter un risque pour la santé humaine. Lorsque les résidences ou commerces ne sont pas reliés à un système municipal de traitement des eaux usées, ils doivent posséder une installation septique. L'installation septique classique est constituée d'une fosse septique et d'un élément épurateur, appelé champ d'épuration. La fosse septique sert à clarifier les eaux usées pour éviter de colmater l'élément épurateur et à effectuer ainsi un prétraitement des eaux usées. Les installations septiques inadéquates ou non conformes peuvent être une source de nutriments et de contamination bactériologique des eaux de surface (CRE Laurentides, 2013).

Selon l'Association des entreprises spécialisées en eau du Québec, la durée de vie moyenne des installations septiques (plus précisément, la capacité de l'élément épurateur à effectuer le traitement des eaux clarifiées) est de 15 à 20 ans. Deux éléments affectent leur durée vie, soit le type de sol (environ 20 à 30 ans dans un sol sablonneux vs 10 à 12 ans dans un sol argileux) et l'usage qui en est fait. Par exemple, la durée de vie ne sera pas la même si la résidence de trois chambres est occupée par six personnes à temps plein ou s'il y a juste deux personnes qui en font un usage occasionnel (Fauteux, 2017).

Selon la réglementation provinciale, une fosse septique utilisée de façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans. Une fosse septique utilisée à l'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans (Gouvernement du Québec, 2023a).

La Municipalité n'est pas dotée d'un programme de vidange d'installations septiques. Des lettres sont envoyées aux propriétaires en guise de rappel lorsque le délai pour effectuer la vidange approche selon son type d'occupation.

Une tournée d'inspection des installations septiques a eu lieu en 2009 et 2010. Le Tableau 3 présente l'état des installations septiques incluant des réparations apportées à certaines préalablement jugées non-conformes. La catégorie « conforme » inclut les installations septiques conformes, réparées et nouvelles. La catégorie « à surveiller » comprend des installations qui, selon la Municipalité, auraient reçu un suivi dans les années suivant l'inventaire. Le document de classification de l'état des installations septiques autour du lac Godon a été mis à jour à l'automne 2025 pour la rédaction du plan directeur.

Tableau III. Conformité des installations septiques dans le bassin versant du lac Godon selon les données de la municipalité

Conformité des installations septiques	Nombre d'installations septiques
Conforme	48
À surveiller	3
Défectueux	0
Puisard*	1
Inspection partielle effectuée	2
Abandon	0
Total	54

*Les puisards devront être remplacés au 1er janvier 2027. En janvier 2026, un permis a été délivré pour le remplacement du puisard situé dans le bassin versant du lac Godon.

En 2024, le *règlement numéro 2024-668 sur le remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité de Lac-Supérieur* (Municipalité de Lac-Supérieur, 2024) a été adopté. Ce règlement stipule que tous les puisards de la Municipalité de Lac-Supérieur réceptionnant des eaux usées doivent être remplacés par une installation septique conforme au règlement. Au plus tard, le 1^{er} janvier 2026, les documents et demandes d'autorisation sur le remplacement du puisard doivent être déposés. D'ici le 1^{er} janvier 2027, tous les puisards à Lac-Supérieur doivent être remplacés.

Autour du lac Godon, une résidence est desservie par un puisard qui devra être remplacé par une installation septique conforme à ce règlement d'ici l'année 2027. En janvier 2026, cette résidence a obtenu un permis pour le remplacement de son puisard (Municipalité de Lac-Supérieur, 2026).

1.2.4 Milieux humides

Bien qu'ils constituent une source naturelle de phosphore alimentant les plans d'eau, les milieux humides jouent un rôle écologique important, notamment sur le plan de la diversité d'espèces qu'ils abritent. Ils participent également au renouvellement des réserves d'eau souterraine, à partir desquelles bon nombre de personnes s'approvisionnent en eau potable. Ils contribuent à la régulation des niveaux d'eau et améliorent la qualité de l'eau en la filtrant et en éliminant les bactéries pathogènes ainsi que plusieurs contaminants.

La nouvelle loi sur les milieux humides du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) (loi no.132) (Gouvernement du Québec, 2023b) :

- 1) confie aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques à l'échelle de leur territoire respectif;
- 2) accorde le pouvoir au ministre d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes favorisant la restauration et la création de milieux humides et hydriques ainsi que l'exigence de produire différents bilans en lien avec l'évolution de la situation des milieux humides et hydriques, notamment au regard de l'objectif d'aucune perte nette;
- 3) prévoit l'insertion d'une nouvelle section portant sur les milieux humides et hydriques dans la Loi sur la qualité de l'environnement. En plus de préciser les exigences particulières posées pour documenter les demandes d'autorisation des projets situés dans ces milieux, les dispositions proposées ont pour objectif d'éviter les pertes de milieux humides et hydriques et de favoriser la conception de projets qui minimisent leurs impacts sur ces milieux. De plus, elles prévoient des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible d'éviter de porter atteinte aux fonctions écologiques de tels milieux. Cette compensation, en règle générale, prendra la forme d'une contribution financière, les sommes ainsi perçues devant être versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Laurentides a été déposé au MELCCFP en décembre 2022 (MRC des Laurentides, 2023). Il a reçu son avis de conformité du MELCCFP en décembre 2024. Le ministère de l'Environnement, des Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a approuvé le PRMHH de la MRC des Laurentides en février 2025. Plusieurs actions sont en cours, d'autres sont décalées en raison de son approbation tardive (MRC des Laurentides, 2025). Les milieux humides sont assujettis à la même protection que les lacs et cours d'eau selon le règlement de zonage 2015-560.

Le bassin versant du lac Godon comporte 7 milieux humides connus, qui couvrent une superficie de 0,0541 km². Ces milieux humides sont constitués de 0,0218 km² de marécages, 0,0210 km² de tourbières ouvertes et 0,0114 km² de tourbières boisées (Figure 12) (Canards Illimités et MDDELCC, 2016).

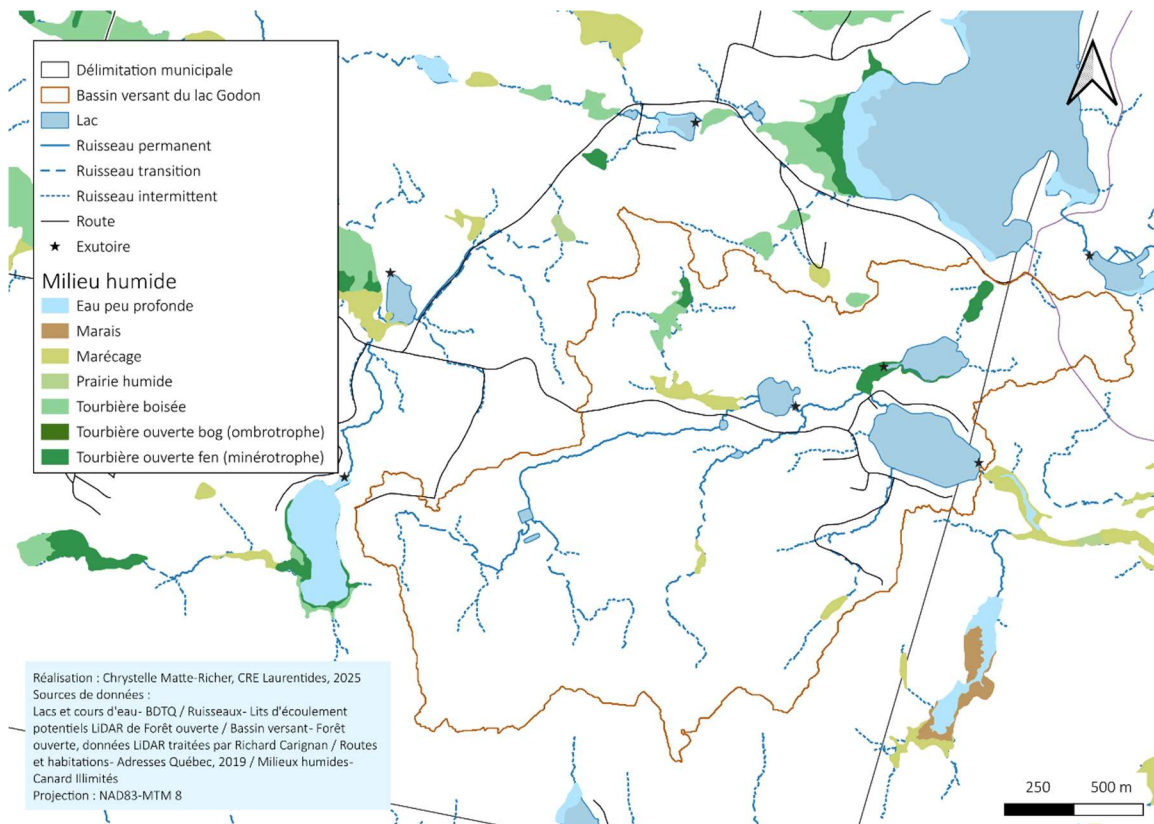


Figure 12. Cartographie des milieux humides du bassin versant du lac Godon

1.2.5 Pesticides et fertilisants

Les pesticides et fertilisants nuisent à l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Les pesticides sont toxiques, et les fertilisants, qu'ils soient chimiques ou naturels (compost, fumiers), contribuent à enrichir le sol et, ultimement, les lacs et cours d'eau.

Selon le règlement 2017-590, l'épandage de fertilisants et de pesticides est interdit sur le territoire de la municipalité. Il est également interdit d'épandre du fumier à moins de 30 mètres ou du compost à moins de 15 mètres d'un milieu humide ou hydrique. Certaines exceptions s'appliquent dans les cas des territoires agricoles et en situation d'épidémie d'organismes menaçant la santé d'animaux, de végétaux ou d'humains (Municipalité de Lac-Supérieur, 2017).

1.2.6 Érosion et eaux de ruissellement

L'érosion des sols et l'apport de sédiments aux plans d'eau peuvent être des sources de phosphore. Ils contribuent à l'envasement du milieu, bloquent les frayères, limitent dans certains

cas les usages et créent un environnement propice à la prolifération des plantes aquatiques. Lorsque les sédiments proviennent du réseau routier, ils peuvent également emporter avec eux des métaux lourds et autres produits toxiques qui peuvent nuire à l'écosystème aquatique. La conservation de la végétation sur les terrains riverains et dans le bassin versant immédiat est très importante pour réduire l'apport en sédiments et en nutriments au lac en provenance du bassin versant (MDDELCC, 2015).

L'urbanisation croissante et l'imperméabilisation des sols, la construction et l'entretien des chemins et fossés routiers sont des activités qui, selon les pratiques utilisées, peuvent avoir un impact important. Aucun signe de ruissellement excessif ou d'érosion notable n'a été observé sur les rives et dans le bassin versant immédiat du lac Godon.

2. Caractéristiques du lac Godon

2.1 Hydromorphologie

Les informations morphométriques et hydrologiques permettent de mieux comprendre l'influence des facteurs naturels sur la qualité de l'eau des lacs, notamment :

- Les concentrations en phosphore et en chlorophylle *a* dans la colonne d'eau **des lacs peu profonds (ou étangs)** tendent à être plus élevées que dans les lacs stratifiés en raison du recyclage continu des nutriments entre les sédiments et la colonne d'eau;
- La rétention du phosphore présent dans la colonne d'eau d'un lac dépend du **temps de renouvellement** ou de séjour de l'eau. Plus ce temps est long, plus le phosphore a le temps de sédimenter au fond du lac. À l'inverse, plus ce temps est court, plus les concentrations en phosphore et chlorophylle *a* de la colonne d'eau seront importantes et représentatives de ce qui arrive du bassin versant;
- Les lacs avec un **ratio de drainage élevé**, et donc un grand bassin versant par rapport à la superficie du lac, auront habituellement un temps de renouvellement plus court, seront plus colorés et plus productifs. Plus ce ratio est élevé, plus l'apport en nutriments au lac issu des tributaires sera important. Selon Pourriot et Meybeck (1995), dès que ce ratio dépasse **5** ou **6**, les tributaires représentent la

source principale d'eau, de matériaux dissous et particuliers apportés à un lac. Seuls les systèmes lacustres de faible taille et ayant un ratio inférieur à 3 reçoivent une contribution importante par précipitations directes. Les apports dépendent alors de la fonte des neiges et du régime des pluies dans le bassin versant du lac.

Le lac Godon a une superficie de 0,0772 km² et son volume d'eau est de 749 000 m³. Sa profondeur moyenne est 9,7 mètres et sa profondeur maximale est de 25,8 mètres (Figure 13) (Carignan et CRE Laurentides, 2023).

En présence de sédiments riches en éléments nutritifs, les plantes aquatiques pourraient occuper jusqu'à environ 5.4 mètres de profondeur et recouvrir 35.7% de la superficie du fond du lac (Carignan et CRE Laurentides, 2023).

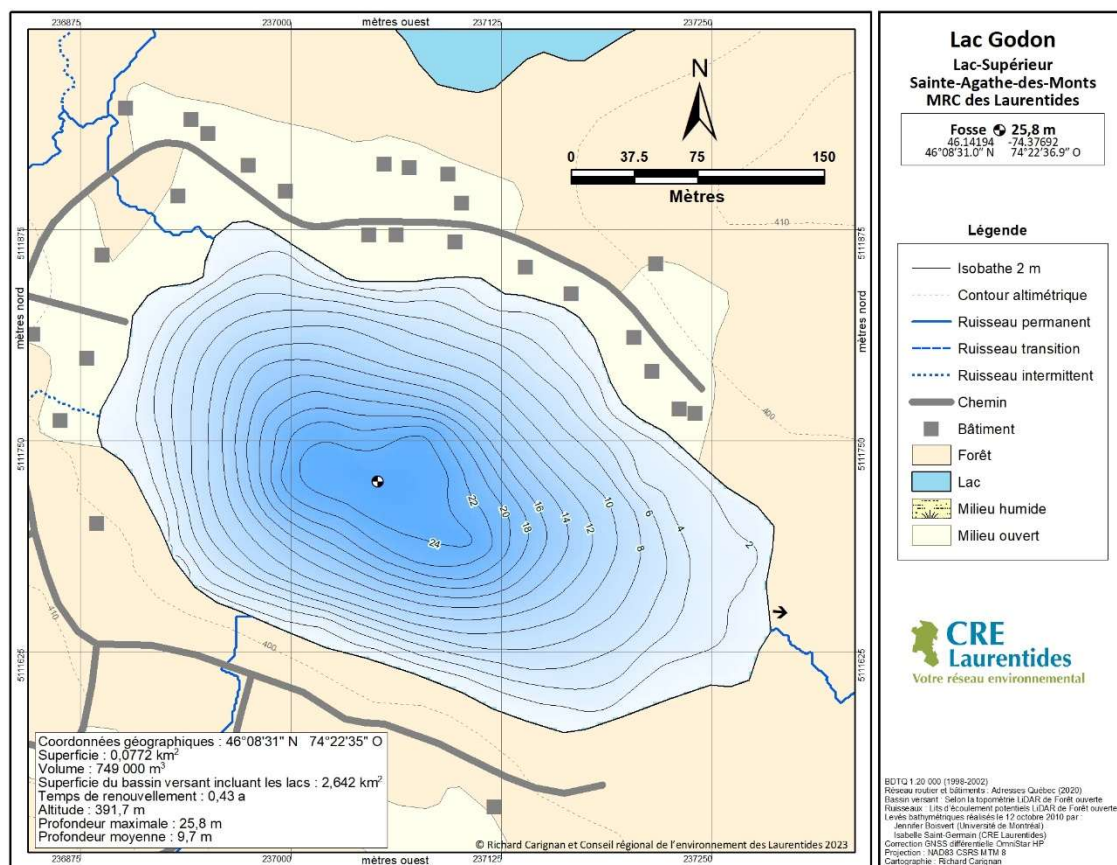


Figure 13. Carte bathymétrique du lac Godon

Le temps de renouvellement⁴ ou de résidence, détermine jusqu'à quel point les réactions chimiques ou biologiques lentes pourront se réaliser dans le lac. Celui du lac Godon est de 0,43 années, ce qui est considéré comme très court (Tableau 4) (Carignan et CRE Laurentides, 2013 adapté de Pourriot et Meybeck, 1995). Cela signifie que les éléments nutritifs n'ont pas le temps de sédimenter au fond du lac. Ainsi, dans ce type de lac, la concentration en phosphore dans la colonne d'eau sera très similaire à celle des tributaires.

Tableau IV. Critères pour la classification du temps de renouvellement de l'eau des lacs dans la région des Laurentides

Classification	Temps en année(s)
Long	≥ 5
Modérément long	$\geq 2 - 5$
Modérément court	$\geq 1 - 2$
Court	$\geq 0,5 - 1$
Très court	$< 0,5$

Par ailleurs, le lac Godon possède un ratio de drainage de 34,22, ce qui veut dire que le lac draine un territoire environ 34 fois plus grand que celui-ci. Bien que ce ratio soit considéré élevé (Carignan et Pinel-Alloul, 2003), n'oublions pas la présence des deux petits lacs situés en amont qui interceptent une grande partie des éléments nutritifs et de la matière organique en provenance du bassin versant (Tableau 5). Selon les données de la Base de données topographiques du Québec, le lac Godon serait alimenté par deux ruisseaux permanents et un ruisseau intermittent (Figure 3).

Tableau V. Critères pour la classification du ratio de drainage des lacs de la région des Laurentides

Classification	Superficie du bassin versant/Superficie du lac
Très faible	< 6
Faible	$\geq 6-10$
Normal-Modéré	$\geq 10-25$
Élevé	$\geq 25-50$
Très élevé	> 50

2.2 Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'un lac doit être évaluée en considérant un ensemble de facteurs. Les données physicochimiques et bactériologiques, la prolifération de cyanobactéries nuisibles, d'algues et de

⁴ Temps que prend l'eau contenue dans le volume d'un lac à se renouveler complètement

plantes aquatiques ainsi que l'accumulation de sédiments font partie, entre autres, des éléments à analyser et à mettre en relation pour nous renseigner sur celle-ci.

Le **Réseau de surveillance volontaire des lacs** (RSVL) du MELCCFP, propose des protocoles afin de mesurer des variables de base telles que la transparence de l'eau, les concentrations en phosphore total trace, la chlorophylle *a* et le carbone organique dissous qui, mises en relation, permettent d'établir le statut trophique d'un lac (MELCCFP, 2025a). Le lac Godon est inscrit au RSVL depuis 2005 (MELCCFP, 2025a).

Un **suivi complémentaire** a également été effectué au lac Godon en 2025 par le CRE Laurentides. Celui-ci fournit notamment des données de température et la concentration en oxygène dissous de la colonne d'eau. Les résultats sont présentés à la section 2.2.2.

2.1.1 *Caractéristiques physicochimiques*

- Le **phosphore** est l'élément nutritif qui contrôle généralement la croissance des algues et des plantes aquatiques. Il y a un lien entre la concentration de phosphore total, la productivité du lac et son niveau trophique.
- La **chlorophylle *a*** est un indicateur de la quantité d'algues microscopiques (phytoplancton) présente dans le lac. La concentration de chlorophylle *a* augmente avec la concentration en matières nutritives, particulièrement en phosphore. Il y a donc un lien entre cette augmentation et le niveau trophique du lac. Les lacs eutrophes produisent une importante quantité d'algues.
- Le **carbone organique dissous** (COD) provient de la décomposition des organismes. La concentration de COD est fortement associée à la présence d'acides humiques, lesquels sont responsables de la coloration jaunâtre ou brunâtre de l'eau. Les acides humiques proviennent surtout des milieux humides (comme les marécages, les tourbières et les marais). La mesure du COD permet donc d'avoir une appréciation de la coloration de l'eau, qui est un des facteurs qui influencent sa transparence. Ainsi, la transparence de l'eau diminue avec l'augmentation de la concentration du carbone organique dissous.
- La **transparence de l'eau** est mesurée à l'aide d'un disque de Secchi. Celle-ci diminue avec l'augmentation de la concentration en COD, mais aussi avec la quantité d'algues microscopiques de la colonne d'eau. Il y a donc un lien entre la transparence de l'eau et le niveau trophique du lac. Les lacs eutrophes sont caractérisés par une faible transparence de l'eau.

Dans le cadre du RSVL, des riverains ont mesuré la transparence de 2005 à 2024 annuellement, à l'exception de 2010. Le protocole de la qualité de l'eau a été réalisé en 2005, 2008, 2009, 2011, 2012, 2019, 2020 et 2021 (MELCCFP, 2025a). Les résultats sont présentés sous forme de moyennes annuelles et pluriannuelles au tableau 6.

Tableau VI. Résultats de suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du programme RSVL au lac Godon

Années	Transparence (m)	Phosphore total (µg/l)	Chlorophylle a (µg/l)	Carbone organique dissous (mg/l)	Niveau trophique
2005	5,3	8,5	1,2	2,1	Oligo-mésotrophe
2006	5,3	-	-	-	-
2007	5,3	-	-	-	-
2008	5,3	4,5	2,1	1,8	Oligotrophe
2009	6,5	3,4	2,0	2,4	Oligotrophe
2010	-	-	-	-	-
2011	4,1	5,4	1,9	2,4	Oligotrophe
2012	3,1	2,4	1,6	2,0	Oligotrophe
2013	3,2	-	-	-	-
2014	4,4	-	-	-	-
2015	5,0	-	-	-	-
2016	4,6	-	-	-	-
2017	4,5	-	-	-	-
2018	4,8	-	-	-	-
2019	4,8	4,8	1,8	2,5	Oligotrophe
2020	6,2	3,5	1,2	2,1	Oligotrophe
2021	6,0	5,0	1,9	2,5	Oligotrophe
2022	5,0	-	-	-	-
2023	5,9	-	-	-	-
2024	4,7	-	-	-	-
Moyennes pluriannuelles (2005-2024)	4,9	4,4 ⁵	1,8	2,2	Oligotrophe

La méthodologie pour l'analyse en laboratoire du phosphore total a été révisée par le MELCC en 2018. Il est ainsi probable que des données de phosphore antérieures à 2018 aient été sous-estimées. Le Ministère travaille actuellement à la correction de ces données. Ceci rappelle l'importance d'effectuer un suivi sur une longue période pour l'analyse du phosphore total, de considérer les moyennes pluriannuelles et d'éviter de tirer des conclusions à la suite de la comparaison des résultats obtenus d'une année à l'autre. En effet, plusieurs facteurs peuvent contribuer à la variation annuelle des données telles que la température, les précipitations, l'effort

⁵ La méthodologie pour l'analyse en laboratoire du phosphore total est actuellement en révision par le MELCCFP. Il est probable que certaines données des années antérieures aient été sous-estimées. Ceci rappelle l'importance d'effectuer un suivi sur une longue période pour l'analyse du phosphore total, de considérer les moyennes pluriannuelles et d'éviter de tirer des conclusions en comparant des résultats obtenus d'une année à l'autre.

d'échantillonnage, etc. Ainsi, lors de l'interprétation des données de la qualité de l'eau, il est préférable d'utiliser les moyennes pluriannuelles obtenues pour l'ensemble des variables. Par ailleurs, les différents descripteurs considérés séparément peuvent démontrer des signaux discordants. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser une combinaison des principales variables mesurées (phosphore total, chlorophylle *a*, transparence) afin de déterminer le statut trophique global d'un lac.

Ainsi, les analyses effectuées dans le cadre du RSVL depuis 2005 révèlent que le lac Godon a un statut trophique oligotrophe. Selon ces données, il présente peu ou pas de signe d'eutrophisation (MELCCFP, 2025a).

Les moyennes pluriannuelles (2005-2024) obtenues pour les descripteurs de la qualité de l'eau et leur interprétation, selon la terminologie utilisée par le RSVL, sont présentées ci-dessous (Tableaux 7 et 8) (CRE Laurentides à partir de MELCCFP, 2025a) :

- Transparence de l'eau (**4,9 mètres**) : La transparence est caractéristique d'une eau claire;
- Phosphore total (**4,4 µg/l**)⁶ : L'eau du lac est très légèrement enrichie en phosphore;
- Chlorophylle *a* (**1,8 µg/l**) : La concentration en chlorophylle *a* dans la colonne d'eau est faible;
- Carbone organique dissous (COD) (**2,2 mg/l**) : Le COD indique que l'eau est peu colorée et que ce descripteur a probablement une très faible incidence sur la transparence de l'eau.

⁶ La méthodologie pour l'analyse en laboratoire du phosphore total est actuellement en révision par le MELCCFP. Il est probable que certaines données des années antérieures aient été sous-estimées. Ceci rappelle l'importance d'effectuer un suivi sur une longue période pour l'analyse du phosphore total, de considérer les moyennes pluriannuelles et d'éviter de tirer des conclusions en comparant des résultats obtenus d'une année à l'autre.

Tableau VII. Classes de descripteurs de la qualité de l'eau

Phosphore total (µg/L)	Chlorophylle <i>a</i> (µg/L)*	Transparence (mètres)
< 4 À peine enrichi	< 1 Très faible	> 12 Extrêmement claire
≥ 4 - 7 Très légèrement enrichi	≥ 1 - 2,5 Faible	≤ 12 - 6 Très claire
≥ 7 - 13 Légèrement enrichi	≥ 2,5 - 3,5 Légèrement élevée	≤ 6 - 4 Claire
≥ 13 - 20 Enrichi	≥ 3,5 - 6,5 Élevée	≤ 4 - 3 Légèrement trouble
≥ 20 - 35 Nettement enrichi	≥ 6,5 - 10 Nettement élevée	≤ 3 - 2 Trouble
≥ 35 - 100 Très nettement enrichi	≥ 10 - 25 Très élevée	≤ 2 - 1 Très trouble
≥ 100 Extrêmement enrichi	≥ 25 Extrêmement élevée	≤ 1 Extrêmement trouble

*La valeur de chlorophylle *a* utilisé est la valeur corrigée, c'est-à-dire sans l'interférence de la phéophytine

Tableau VIII. Classes d'incidence sur la qualité de l'eau du carbone organique dissous

Carbone organique dissous (mg/L)	Couleur	Incidence sur la transparence
< 3	Peu colorée	Probablement une très faible incidence
≥ 3 - 4	Légèrement colorée	Probablement une faible incidence
≥ 4 - 6	Colorée	A une incidence
≥ 6	Très colorée	Forte incidence

2.2.2 Données complémentaires

En complément du RSVL, d'autres données peuvent être recueillies dans le cadre de l'évaluation de l'état de santé d'un lac. La température de l'eau, le pH en surface, la concentration en oxygène dissous et la conductivité spécifique sont des éléments qui influencent la dynamique aquatique et qu'il peut s'avérer pertinent de mesurer.

Toutes ces données sont mesurées à la fosse du lac.

- **Température** : la température de l'eau peut affecter la santé des organismes aquatiques. Par exemple, les salmonidés (truites et saumons), se retrouveront dans un habitat où la température de l'eau n'excède pas 19°C. Selon le ministère de l'Environnement (MELCCFP, 2025b), une eau de température inférieure à 22°C favorise la protection de la vie aquatique. La température de la colonne d'eau permet aussi d'évaluer si le lac est thermiquement stratifié durant l'été. La stratification thermique⁷ d'un lac se définit comme étant la formation de couches d'eau distinctes superposées. La formation de ces couches est due à

⁷Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche *La stratification thermique* de la *Trousse des lacs* au : www.troussedeslacs.org

une différence de température, ce qui entraîne une différence de densité de l'eau. Les données prises à la fosse d'un lac avec la multisonde permettent de déterminer si le plan d'eau est sujet au phénomène de stratification thermique durant l'été. Cette information est primordiale pour mieux comprendre les résultats sur la qualité de l'eau et ainsi l'état de santé du lac. En effet, lorsque la morphologie du lac ou du bassin versant ne permet pas la stratification thermique (**lac peu profond** ou très exposé au vent par exemple) un brassage continu de l'ensemble de la colonne d'eau ainsi que des nutriments est effectué. Ainsi, il est normal de retrouver dans ces plans d'eau peu profonds ou **étangs** des concentrations en phosphore plus élevées. De plus, l'action du vent et des vagues sera suffisante pour répartir l'oxygène de façon quasi uniforme à travers toute la colonne d'eau durant la période sans glace.

- **Oxygène dissous**⁸ : Selon les critères adoptés par le MELCC pour la protection de la vie aquatique, les concentrations en oxygène dissous ne devraient pas être inférieures à 7 mg/l pour une température d'eau se situant entre 5 et 10°C, à 6 mg/l pour une température d'eau se situant entre 10 et 15°C et à 5 mg/l pour une température d'eau se situant entre 20 et 25°C (MELCCFP, 2025b). Les concentrations en oxygène dissous d'un lac constituent un élément d'évaluation supplémentaire à la classification de son niveau trophique (oligotrophe, mésotrophe, eutrophe). En effet, dans les lacs eutrophes enrichis en **matière organique**, principalement par des résidus d'organismes végétaux tels que les algues microscopiques (phytoplancton), les algues macroscopiques (algues filamenteuses et périphyton) et plantes aquatiques, l'importante **respiration des organismes décomposeurs** consommera une bonne partie de l'oxygène présent dans l'hypolimnion de ces lacs durant l'été. Toutefois, pour les lacs des Laurentides, ce sont plutôt des causes tout à fait naturelles qui expliquent fréquemment les déficits en oxygène observés au fond des lacs en été.
- **pH**⁹ : Selon les critères du ministère de l'environnement, la majorité des organismes aquatiques ont besoin d'un pH voisin de la neutralité (6-9) afin de survivre (MELCCFP, 2025b). Des variations importantes de pH peuvent donc compromettre certaines de leurs fonctions essentielles telles que la respiration et la reproduction. Ainsi, les eaux acidifiées

⁸Pour plus de détails veuillez consulter la fiche **L'oxygène dissous** dans la section de documentation du site web du CRE Laurentides au : <https://crelaurentides.org/documentation/>

⁹Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche **Le pH** dans la section de documentation du site web du CRE Laurentides au : <https://crelaurentides.org/documentation/>

sont caractérisées par un déclin de la diversité biologique. Le pH de l'eau influence la quantité de nutriments (ex. : phosphore, azote) et de métaux lourds (ex. : plomb, mercure, cuivre) dissous dans l'eau et disponibles pour les organismes aquatiques. Dans des conditions acides, certains métaux lourds toxiques se libèrent des sédiments et deviennent disponibles pour l'assimilation par les organismes aquatiques.

- **Conductivité**¹⁰ : est la propriété d'une solution à transmettre le courant électrique. Plus la conductivité spécifique est élevée, plus l'eau contient de substances minérales dissoutes (principalement sous forme de cations et d'anions majeurs). Toutefois, la mesure de la conductivité spécifique ne peut pas nous informer sur la nature des matières dissoutes (minéraux naturels ou polluants) dans l'eau. La conductivité spécifique est généralement exprimée en unités de $\mu\text{S}/\text{cm}$. On considère qu'une eau douce présente une conductivité inférieure à $200 \mu\text{S}/\text{cm}$.

La conductivité de l'eau d'un lac sera grandement influencée par sa géologie et celle de son bassin versant. Par exemple, pour les lacs situés en zone de roche granitique, de gneiss ou de sables issus de ces roches, ce qui est le cas de la majeure partie des Laurentides, la conductivité naturelle de l'eau devrait se situer entre 10 et $40 \mu\text{S}/\text{cm}$. Ainsi, pour ces lacs, une conductivité spécifique supérieure à cette valeur traduit l'influence des activités humaines dans le bassin versant du lac, via notamment l'apport de sels de voirie épandus sur les routes l'hiver. Cependant, en présence de marbres dans le bassin versant, la conductivité spécifique peut atteindre naturellement 120 à $140 \mu\text{S}/\text{cm}$ selon le pH et la concentration en CO_2 dissous (CRE Laurentides, 2013; CRE Laurentides et Carignan, 2019).

En 2025, le CRE Laurentides a réalisé le suivi de la température, de l'oxygène dissous, du pH et de la conductivité spécifique au lac Godon. Les résultats des suivis réalisés à la fosse du lac sont illustrés au tableau 9 et à la figure 16 (Annexe 1).

¹⁰Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche **La conductivité** dans la section de documentation du site web du CRE Laurentides au : <https://crelaurentides.org/documentation/>

Tableau IX. Résultats de suivi complémentaire de la qualité de l'eau au lac Godon le 1^{er} août 2025

Profondeur (m)	Température (°C)	Gradient (°C/m)	Oxygène dissous (%)	Oxygène dissous (mg/L)	Strate	Conductivité spécifique (µS/cm)	pH
0,5	23,5	N/D	105,8	8,6	Épilimnion	41,6	7,8
1,1	23,1	0,8	105,7	8,6	Épilimnion	41,4	7,8
2,0	22,8	0,3	105,6	8,7	Épilimnion	41,5	7,8
3,0	18,7	6,2	147,1	13,1	Thermocline	52,3	8,5
4,1	12,8	5,6	125,9	12,7	Métalimnion	55,9	8,1
5,0	9,8	3,1	111,6	12,1	Métalimnion	56,9	7,8
6,1	8,1	1,6	85,9	9,7	Métalimnion	59,3	7,5
7,1	7,0	1,1	68,0	7,9	Métalimnion	60,5	7,3
8,4	6,1	0,7	45,4	5,4	Hypolimnion	61,8	7,0
9,4	5,6	0,5	21,8	2,6	Hypolimnion	62,3	6,9
10,3	5,4	0,3	8,8	1,1	Hypolimnion	63,2	6,9
11,5	5,2	0,0	3,0	0,4	Hypolimnion	66,0	6,8
12,5	5,1	0,1	2,4	0,3	Hypolimnion	66,4	6,8
13,3	5,1	0,0	1,2	0,1	Hypolimnion	67,2	6,9
14,1	5,1	0,0	0,8	0,1	Hypolimnion	70,3	6,8
15,4	5,2	-0,1	0,3	0,0	Hypolimnion	73,6	6,9
16,0	5,2	0,0	0,3	0,0	Hypolimnion	74,2	6,9
17,4	5,3	0,0	0,1	0,0	Hypolimnion	74,4	6,9
18,0	5,3	0,0	1,4	0,2	Hypolimnion	74,3	6,9
19,5	5,2	0,0	1,0	0,1	Hypolimnion	74,6	6,9
20,6	5,3	0,0	0,9	0,1	Hypolimnion	74,6	6,9
21,3	5,3	0,0	0,7	0,1	Hypolimnion	74,8	6,9
22,2	5,3	0,0	0,0	0,0	Hypolimnion	75,1	6,9
23,6	5,3	0,0	0,0	0,0	Hypolimnion	75,6	6,9

À l'examen des résultats de température, on constate que le lac Godon est **thermiquement stratifié**. La stratification thermique se définit comme étant la formation de couches d'eau distinctes superposées. La formation de ces couches est due à une différence de température, ce qui entraîne une différence de densité dans l'eau (Carignan et CRE Laurentides, 2013). Selon G. Wetzel (2001), la stratification thermique dans les lacs profonds est un processus qui contribue grandement à la rétention du phosphore par les sédiments, diminuant ainsi la présence de phosphore dans la colonne d'eau.

Le lac Godon possède un épilimnion bien oxygéné. Les algues et les végétaux aquatiques font de la photosynthèse et oxygènent alors les eaux en surface (Carignan et CRE Laurentides, 2013). Ensuite,

l'oxygène dissous diminue très rapidement sous le métalimnion, où il atteint une valeur quasi-nulle à partir de 13 mètres, ce qui suggère un brassage printanier très incomplet. L'apport en oxygène dans cette couche provient surtout des brassages saisonniers. La respiration et la décomposition consomment l'oxygène et peuvent provoquer un déficit d'oxygène dans l'hypolimnion. Selon les critères du MELCCFP, la diminution d'oxygène dans un lac peut représenter un déficit pour la protection de la vie aquatique (MELCCFP, 2025b). La cause principale du déficit en oxygène au lac Godon est l'absence de brassage printanier, normal dans les petits lacs protégés du vent, empêchant la redistribution complète d'oxygène dans la colonne d'eau. Afin de comprendre mieux les causes du déficit d'oxygène de l'hypolimnion, il serait pertinent d'effectuer le suivi complémentaire à 3 reprises pendant l'été (juin, juillet, août).

La conductivité de l'eau du lac Godon est d'une valeur moyenne de 41,4 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 1 mètre de profondeur. Pour les lacs situés en zone de roche granitique, de gneiss ou de sable, ce qui est le cas de la majeure partie du territoire de la région des Laurentides, la conductivité naturelle de l'eau devrait se situer entre 10 et 40 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Une conductivité spécifique plus élevée que 125 $\mu\text{S}/\text{cm}$ démontre clairement l'influence des activités humaines dans le bassin versant de ces lacs, via notamment l'apport de sels de voirie épandus sur nos routes l'hiver (Carignan et CRE Laurentides, 2013). Dans le cas du lac Godon, l'impact de l'influence humaine (apports en sels et minéraux) est modéré.

Le pH, quant à lui, d'une valeur moyenne de 7,8, est compris à l'intérieur des critères du MELCCFP pour la protection de la vie aquatique (de 6,5 à 9) (MELCCFP, 2025b).

2.2.3 Plantes aquatiques et algues

Bien que la concentration en phosphore dans la colonne d'eau d'un lac soit un indicateur de son état d'enrichissement, bien d'autres changements sont observables avant que l'on puisse constater son augmentation. En effet, les macrophytes (algues visibles et plantes aquatiques) du littoral contribuent à favoriser la sédimentation du phosphore qui arrive du bassin versant. Pendant que les végétaux prolifèrent dans la zone littorale grâce à cet apport de phosphore, la quantité mesurée dans la colonne d'eau, quant à elle, n'augmente pas de façon très importante. C'est seulement une fois que la capacité d'absorption par les végétaux du littoral est atteinte que la quantité de phosphore, mesurée à la fosse du lac, peut augmenter. Les plantes aquatiques et le périphyton

(algues fixées à un substrat, tel que des roches, du bois, des plantes, etc.) sont donc les premiers indicateurs de l'état d'enrichissement d'un lac par les nutriments issus de la villégiature. Ainsi, leur caractérisation est essentielle afin de compléter l'analyse de l'état de santé d'un lac.

À cette fin, le Protocole de suivi du périphyton et le Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) ont été développés dans le cadre du RSVL (MDDEP, CRE Laurentides et GRIL, 2012; MDDELCC, 2016). La mesure du phosphore, réalisée périodiquement, reste toutefois primordiale afin d'effectuer un suivi à long terme de la qualité de l'eau.

Plantes aquatiques

En 2025, dans le cadre du Soutien technique des lacs, des bénévoles accompagnés par l'agente de liaison du CRE Laurentides ont réalisé le protocole de détection et de suivi des PAEE du RSVL et procédé à l'identification des plantes aquatiques indigènes au lac Godon. Aucune PAEE n'a été observée jusqu'à maintenant au lac Godon.

Les tableaux 10 et 11 présentent la liste d'espèces (ou groupe d'espèces) de plantes aquatiques et d'autres organismes répertoriés en 2025.

Tableau X. Liste des plantes aquatiques répertoriées au lac Godon en 2025 par le CRE Laurentides

Espèce ou groupe	
Nom commun	Nom latin
Brasénie de Schreber	<i>Brasenia Schreberi</i>
Ériocaulon aquatique	<i>Eriocaulon aquaticum</i>
Faux-nymphéa à feuilles cordées	<i>Nymphoides cordata</i>
Gazon court	
Lobélie de Dortmann	<i>Lobelia Dortmanna</i>
Myriophylle grêle	<i>Myriophyllum tenellum</i>
Naiade flexible	<i>Najas flexilis</i>
Nénuphar	<i>Nuphar spp.</i>
Nymphéa	<i>Nymphaea spp.</i>
Potamot (groupe 1)	<i>Potamogeton spp.</i>
Potamot (groupe 2)	<i>Potamogeton spp.</i>
Potamot (groupe 3)	<i>Potamogeton spp.</i>
Potamot (groupe 4)	<i>Potamogeton spp.</i>
Potamot de Robbins	<i>Potamogeton Robbinsii</i>
Prêle	<i>Equisetum spp.</i>
Rubnier (groupe 1)	<i>Sparganium spp.</i>
Rubnier (groupe 2)	<i>Sparganium spp.</i>
Sagittaire (groupe 1)	<i>Sagittaria spp.</i>
Sagittaire (groupe 2)	<i>Sagittaria spp.</i>
Utriculaire (groupe 1)	<i>Utricularia spp.</i>
Utriculaire (groupe 3)	<i>Utricularia spp.</i>
Vallisnerie d'Amérique	<i>Vallisneria americana</i>

Autres organismes (algues, éponges¹¹ et bryozoaires¹²)

Tableau XI : Liste des organismes répertoriés au lac Godon en 2025 par le CRE Laurentides

Espèce ou groupe	
Nom commun	Nom latin
Algues filamenteuses	
Characées	<i>Characeae</i>
Éponge d'eau douce	<i>Spongilla lacustris</i>

¹¹ Les éponges sont des animaux pluricellulaires primitifs d'organisation très simple qui ont longtemps été considérés comme des végétaux.

¹² Les bryozoaires sont des animaux microscopiques vivant en colonie sessile.

La cartographie des principaux herbiers de plantes aquatiques du lac Godon a été réalisée lors de la caractérisation en 2025 (Figure 15). La cartographie des herbiers permet un meilleur suivi de la flore aquatique au fil des ans.

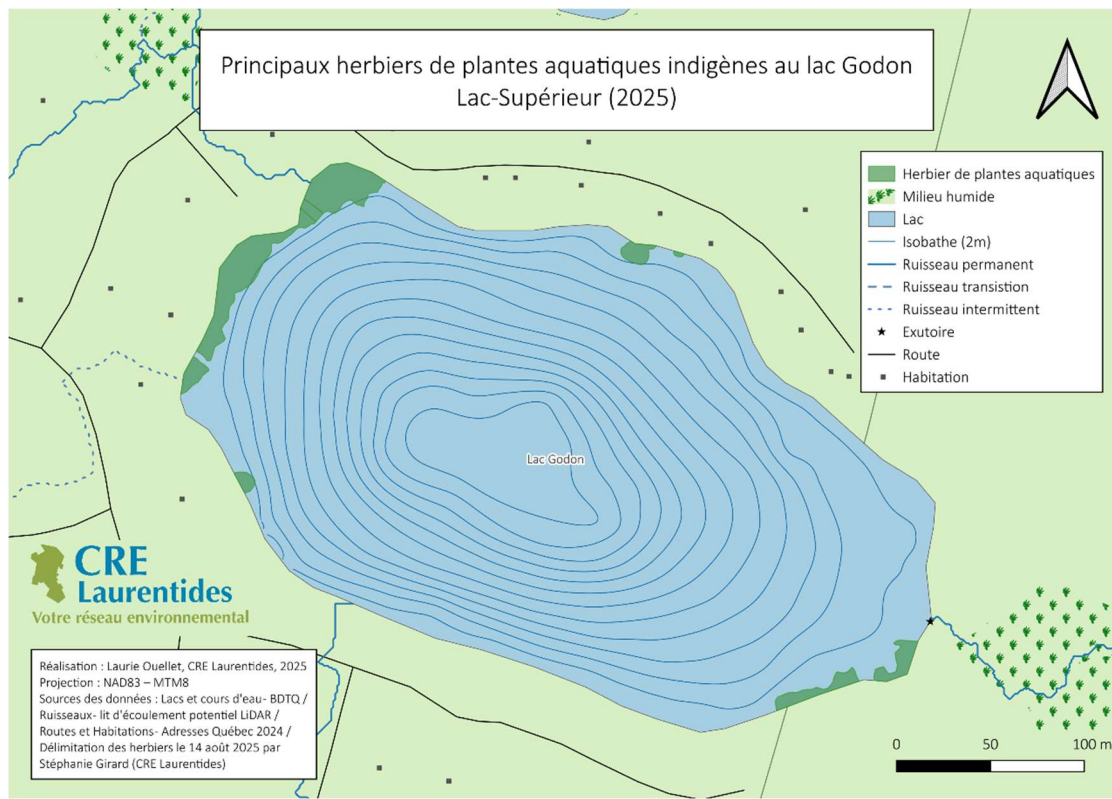


Figure 14. Principaux herbiers de plantes aquatiques du lac Godon (Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts)

Périphyton

Le suivi du périphyton a été réalisé pour une première année en 2025. Selon le protocole du RSVL, il est recommandé de sélectionner entre 5 et 12 sites de suivi pour les lacs de moins de 2 km². Pour le lac Godon, dont la superficie est de 0,0772 km², 5 sites ont été sélectionnés. Les sites de prise de mesures sont présentés à la figure 16 et les résultats au tableau 12.

Tableau XII. Épaisseur moyenne en 2025 du tapis-film de périphyton au lac Godon

Station	Épaisseur moyenne du périphyton (mm)
1	3,6
2	4,6
3	2,6
4	4,5
5	3,5
Moyenne	3,8

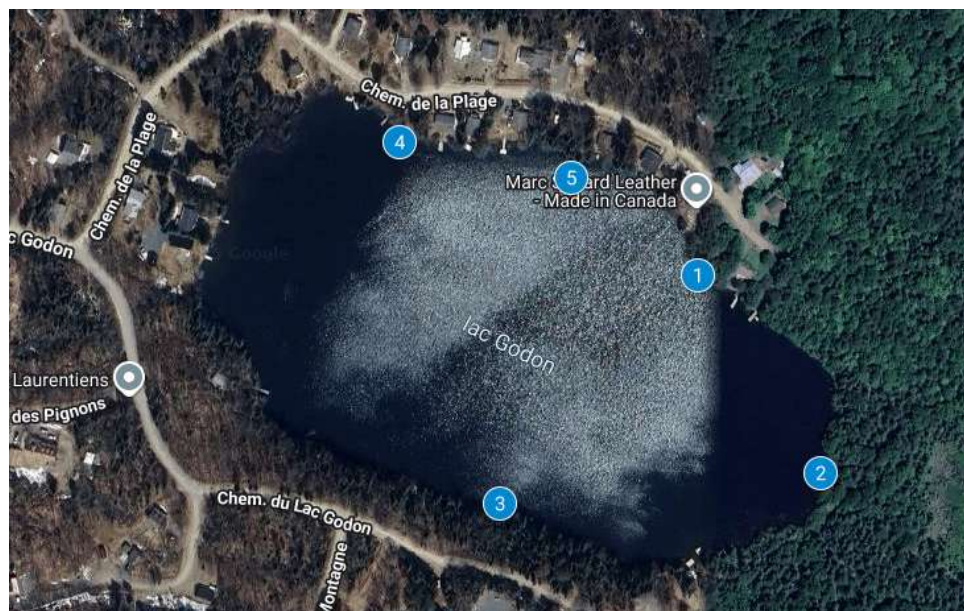


Figure 15. Localisation des sites de suivi du périphyton au lac Godon

Le RSVL recommande de faire le suivi du périphyton pendant 3 ans, puis de faire une pause de cinq ans avant de répéter le cycle. Dans le cas du lac Godon, le protocole du suivi du périphyton devra être réalisé chaque été jusqu'en 2027. Le protocole devra être repris en 2033. Le suivi du périphyton étant un protocole relativement récent, l'équipe du RSVL travaille à l'élaboration d'un barème d'interprétation des résultats.

2.2.4 Cyanobactéries

Les cyanobactéries ou « algues bleu-vert » sont des microorganismes aquatiques. Certaines espèces produisent des poisons naturels : les cyanotoxines. Les cyanobactéries sont présentes naturellement dans les plans d'eau et ne deviennent problématiques que lorsqu'elles sont présentes en abondance. Elles forment alors une masse visible à l'œil nu appelée fleur d'eau ou «

bloom ». Ce phénomène, lorsqu'il occupe une proportion importante du lac, est toujours un symptôme de dégradation de son état de santé. Cependant, une petite fleur d'eau localisée n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise santé du plan d'eau. Dans les grands lacs où l'emprise du vent est suffisante, les cyanobactéries peuvent avoir été accumulées dans une baie de façon naturelle.

Le RSVL propose un protocole pour effectuer visuellement le suivi d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Ce suivi consiste à cartographier les zones atteintes par les fleurs d'eau en fonction de la densité de cyanobactéries observée. L'ensemble des cartes réalisées permet alors de suivre l'évolution des cyanobactéries dans le lac. Voici les différentes catégories qui sont attribuées aux fleurs d'eau (MDDEP et CRE Laurentides, 2008).

Catégorie 1 : Une fleur d'eau de catégorie 1 se caractérise par une faible densité de particules qui sont réparties de façon clairsemée dans la colonne d'eau. Elle peut donner l'apparence d'une eau anormalement trouble, de particules qui semblent flotter entre deux eaux ou d'agrégats ou d'amas assez éloignés les uns des autres. La fleur d'eau peut être plus difficile à observer, puisqu'elle ne donne pas l'impression d'un changement dans la consistance de l'eau.

Catégorie 2a : Une fleur d'eau de catégorie 2a se caractérise par une densité moyenne à élevée de particules distribuées dans la colonne d'eau. Les algues bleu-vert peuvent être réparties dans la colonne d'eau et ressembler notamment à une soupe au brocoli, à de la peinture, à des agrégats (boules, flocons, filaments ou autres) ou à des amas rapprochés les uns des autres ou à une purée de pois.

Catégorie 2b : Une fleur d'eau de catégorie 2b se caractérise par la présence d'algues bleu-vert à la surface de l'eau qui forment ce que l'on appelle une écume. La fleur d'eau sous forme d'écume peut être balayée par le vent et s'entasser près du rivage. La densité d'algues bleu-vert y est alors très élevée. Une écume peut ressembler à un déversement de peinture et se présenter sous forme de traînées, d'un film à la surface de l'eau ou de dépôts près de la rive.

De son côté, lorsqu'il y a prolifération de cyanobactéries, le MELCCFP prélève et analyse des échantillons d'eau, s'il y a lieu, afin de déterminer le nombre de cellules par millilitre d'eau et la quantité de toxines qui s'y trouve. Depuis 2018, lorsqu'une fleur d'eau est signalée, des techniciens de la direction régionale concernée du MELCCFP effectuent une visite pour échantillonner le plan d'eau si celui-ci respecte au moins un des critères suivants (MELCC, 2019a) :

- Il sert à l’approvisionnement en eau potable pour un réseau assujéti au Règlement sur la qualité de l’eau potable (RQEP);
- Il nécessite un suivi particulier (en raison d’un signalement à une direction de santé publique (DSP) ou de la tenue d’un évènement spécial d’activités récréatives de contacts avec les eaux comme une compétition de natation ou de canot);
- Une situation majeure justifie qu’on s’y déplace, selon la direction régionale (ex. : manifestation extrême du phénomène);
- Il fait l’objet d’une entente officielle entre différents gouvernements (plan d’eau transfrontalier).

Le MELCC (aujourd’hui MELCCFP) a dressé une liste des plans d’eau touchés par une fleur d’eau d’algues bleu vert d’une densité supérieure à 20 000 cellules par millilitre entre 2004 à 2017 (MELCC, 2019b). Le lac Godon ne fait pas partie de cette liste. De plus, aucune fleur d’eau de cyanobactéries n’a été observé au lac Godon par les riverains (Association des propriétaires du lac Godon, 2025). L’agente de projets de l’été 2025 a observé la présence d’Aphanotheces, un genre de cyanobactéries. Il sera important de maintenir une surveillance et de documenter le phénomène dans les années à venir.

2.2.5 Analyses bactériologiques

Les coliformes fécaux, ou coliformes thermotolérants, sont un sous-groupe des coliformes totaux. La bactérie *E. coli* représente 80 à 90 % des coliformes thermotolérants. L’intérêt de la détection de ces coliformes dans l’eau, à titre d’organismes indicateurs, réside dans le fait que leur densité est généralement proportionnelle au degré de pollution produite par les matières fécales (CRE Laurentides, 2012). Dans une eau utilisée pour la baignade, la limite de coliformes fécaux tolérée est de 200 coliformes par 100 ml d’eau, alors qu’elle peut atteindre jusqu’à 1000 coliformes par 100 ml d’eau si elle est utilisée pour des activités où il y a un contact indirect (canot et kayak, par exemple). Une eau ayant des valeurs en coliformes fécaux supérieures à 1 000 UFC/100 ml est considérée comme insalubre (Tableau 13) (MDDEFP, 2013).

Tableau XIII. Interprétation des résultats des analyses bactériologiques pour la qualité de l'eau de baignade (MDDEFP, 2023)

Usage	Indicateur bactériologique	Valeurs retenues (UFC/100 ml)
Eau potable	Escherichia coli	0 ¹
	Coliformes totaux	10 ¹
Eau à des fins d'hygiène personnelle	Escherichia coli	20 ¹
Baignade (Programme Environnement-Plage)	Coliformes fécaux	0 – 20 (A : excellente) ²
		21 – 100 (B : bonne) ²
		101 – 200 (C : passable) ²
		201 et plus (D : polluée) ²
Contact direct avec l'eau (baignade, ski nautique, planche à voile, etc.)	Coliformes fécaux	200 ³
Contact indirect avec l'eau (canotage, pêche sportive, etc.) et salubrité	Coliformes fécaux	1000 ³

1. Norme du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*
2. Classe de qualité du Programme Environnement Plage
3. Critère de qualité de l'eau du MDDEFP pour la protection des activités récréatives et de l'esthétique

Une analyse bactériologique de Bio-Service Inc. a été effectuée en 1988. Une moyenne de **1,3 UFC/100ml** de coliformes fécaux a été mesurée. La présence de coliformes n'est pas mesurée régulièrement au lac Godon.

2.3 Faune aquatique

Le lac Godon estensemencé en truites mouchetées et arc-en-ciel depuis 1986. Le lac Godon est égalementensemencé en truites moulacs, en truites grises et en alevins (poissons au stade larvaire). Il n'y a eu aucun ensemencement en 1994, 1995, 1996, 2010, 2017, 2019, 2021, 2022, 2023, 2024. Les poissonsensemencés ont une taille se situant entre 3 et 14 pouces. En 2025, 402 truites mouchetées de 8 à 10 pouces ont été mises à l'eau (Annexe 2).

D'autres animaux ont été observés au lac Godon. L'association des propriétaires du lac Godon mentionne la présence de castors, loutres, huards, canards colverts, hérons, crapets-soleil, perchaudes, mulettes, écrevisses et grenouilles.

2.4 Usages du plan d'eau

Les lacs et les cours d'eau sont au centre de nombreux développements et suscitent des intérêts diversifiés. La population fait généralement plusieurs usages de cette ressource. Les activités pratiquées au lac Godon sont la baignade, la pêche, la détente, les activités aquatiques non motorisées (canot, kayak, planche à pagaie, etc.) et les activités aquatiques à bord de bateaux à moteur électrique (Association des propriétaires du lac Godon, 2025). Aussi, il n'y a pas d'accès public au lac Godon. Autour du lac Godon, il n'y a aucune entreprise permettant l'accès à des visiteurs (Association des propriétaires du lac Godon, 2025). Le lac Godon ne possède aucune restriction fédérale selon le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments de la Loi sur la marine marchande du Canada*.

L'Association des propriétaires du lac Godon ne possède pas de code de bonnes conduites (Association des propriétaires du lac Godon, 2025). La Municipalité de Lac-Supérieur possède un règlement numéro 2022-639 relatifs aux nuisances (Municipalité du Lac-Supérieur, 2022). Ce règlement comporte certaines restrictions pouvant être pertinentes autour du lac Godon :

- 5.4. *Bruit provenant d'un haut-parleur ou appareil amplificateur* constitue une nuisance et est prohibé, le fait d'utiliser ou de laisser utiliser un haut-parleur ou un appareil amplificateur à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment ou d'un bateau, de façon que le son émis soit audible à une distance de 15 mètres ou plus de la limite du terrain, de l'immeuble ou du bateau.

- 6.1. *Souiller un endroit public* constitue une nuisance et est prohibé le fait de souiller tout endroit public en jetant ou en laissant y échapper quelque matière que ce soit, ou en laissant s'échapper ou se détacher toute matière d'un véhicule, sans procéder immédiatement à son nettoyage. À défaut d'y procéder, quiconque est trouvé coupable de l'infraction prévue au présent article peut être condamné aux frais de nettoyage encourus par la municipalité, en sus de l'amende prévue.

3 Synthèse et constat

L'échantillonnage de la qualité de l'eau dans le cadre du RSVL a permis de classer le lac Godon comme ayant un statut trophique oligotrophe. Cependant, le lac peut être sujet plus aisément à l'eutrophisation en raison de son taux d'occupation humaine élevé. De plus, le lac possède un ratio de drainage élevé, c'est-à-dire que l'enrichissement nutritif par le bassin versant du lac Godon peut être important.

Il serait pertinent d'améliorer le pourcentage de végétation naturelle dans la bande riveraine. Afin de documenter l'impact des activités humaines sur l'état de santé du lac, il serait important de poursuivre les mesures de transparence, l'échantillonnage de la qualité de l'eau, le suivi du périphyton et la caractérisation des plantes aquatiques, selon les protocoles du RSVL.

Il est essentiel de s'assurer que les usagers riverains et non riverains soient sensibilisés aux bonnes pratiques à adopter afin d'éviter l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, particulièrement le myriophylle à épis. Le lac Godon est en effet vulnérable, compte tenu de la présence de cette plante exotique envahissante dans plusieurs lacs de la région, notamment au lac Quenouille à Lac-Supérieur. Considérant que près de 36% de la superficie du lac Godon pourrait être colonisée et que le myriophylle à épis forme des herbiers denses, son introduction pourrait avoir des effets importants pour la biodiversité et compromettre sérieusement les usages du lac.

Enfin, il serait important de s'assurer que les espèces de poissonsensemencés soient adaptées aux conditions du milieu. L'eau déversée lors des ensemencements devrait, par ailleurs, être exempte d'espèces exotiques.

Il serait aussi pertinent de profiter des réseaux sociaux de l'association des propriétaires du lac Godon afin d'informer et de sensibiliser les riverains sur les enjeux et recommandations autour du lac.

IV. Enjeux et problématiques

Voici les **enjeux** à considérer afin d'améliorer ou préserver l'état de santé du **lac Godon**, en lien avec le portrait et les constats précédemment dressés :

- L'eutrophisation et la qualité de l'eau du lac;
- Les espèces aquatiques envahissantes et la biodiversité;
- L'anthropisation du bassin versant;
- Les usages du plan d'eau et la vie riveraine;
- Le territoire partagé et la gouvernance.

Des **objectifs** ont été établis afin de travailler sur chacun de ces enjeux.

Enjeu 1. Eutrophisation du lac et qualité de l'eau

L'eutrophisation est un processus naturel au cours duquel les plans d'eau vieillissent. Ceux-ci reçoivent des sédiments et éléments nutritifs (notamment du phosphore et de l'azote) qui stimulent la croissance des algues et des plantes aquatiques. Ce vieillissement s'effectue normalement sur une période s'étalant de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers d'années. Cependant, les activités humaines qui augmentent ces apports nutritifs vers les lacs accélèrent le processus, qui peut désormais prendre à peine quelques décennies. L'augmentation des concentrations de chlorophylle *a* et de phosphore mesurées dans la colonne d'eau, la diminution de la transparence de l'eau ainsi que la prolifération des plantes aquatiques et des algues de la zone littorale peuvent être des symptômes d'une eutrophisation accélérée.

Les bris ou fuites d'installations septiques vieillissantes représentent une grande menace à la santé d'un plan d'eau. Les bandes riveraines non conformes ne permettent pas d'atténuer l'enrichissement en nutriments dans un lac. Il est important de revégétaliser la rive aux endroits prioritaires et de poursuivre la réalisation des différents protocoles du RSVL afin de déterminer si l'état du lac change.

Voici des **effets** pouvant résulter de l'eutrophisation des plans d'eau:



Figure 16. Schéma illustrant le processus d'eutrophisation des lacs

- Limitations et pertes d'usages du lac (pratique de sports nautiques, baignade, utilisation domestique, etc.);
- Diminution de la valeur des terrains et des propriétés;
- Perte de jouissance visuelle du plan d'eau;
- Perte de biodiversité.

Les principaux **objectifs** en lien avec l'eutrophisation et la qualité de l'eau du lac Godon sont les suivants:

- 1.1 Maintenir ou améliorer le statut trophique du lac
- 1.2 Améliorer l'état de la bande riveraine autour du lac

Enjeu 2. Biodiversité et espèces aquatiques envahissantes

La végétation aquatique joue un rôle majeur dans l'écosystème. Les macrophytes filtrent l'eau en absorbant les nutriments et les contaminants, servent de milieu de vie à la faune, absorbent le choc des vagues avant qu'elles n'atteignent les rives et les érodent, tempèrent l'eau par leur couverture foliaire et stabilisent les sédiments en y ancrant leurs racines.

Toutefois, les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) sont indésirables. Ce sont des espèces qui ont été introduites à l'extérieur de leur aire de répartition naturelle. Ainsi, le manque d'espèces compétitrices dans nos écosystèmes les rend très efficaces face aux plantes indigènes. La présence de PAEE peut affecter la santé du lac en monopolisant rapidement la surface colonisable du lac.



Figure 17. Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*)
(Richard Carignan)

En présence d'importants herbiers de plantes aquatiques, il est important d'apprendre à reconnaître les plantes aquatiques envahissantes afin de repérer plus facilement leur présence dans les lacs. Pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, on doit inspecter minutieusement les embarcations (chaloupe, kayak, canot), les remorques et le matériel (pagaies, ancre, matériel de pêche, de plongée, etc.) utilisés lors d'activités nautiques afin de s'assurer que

tous les fragments de plantes soient retirés. Il faut également vider l'eau de la cale et du vivier. Le lavage des embarcations, des remorques et du matériel, avec de l'eau chaude à pression si possible, et finalement le séchage sont fortement recommandés. De plus, on doit éviter de circuler dans les zones des lacs où les PAEE prolifèrent afin de ne pas augmenter les chances qu'un fragment de celles-ci soit transporté.

Respecter la faune et la flore indigène est aussi primordial pour maintenir la résilience du lac face à d'éventuelles espèces aquatiques exotiques envahissantes. On ne doit ni arracher ni couper les plantes indigènes d'un lac.

Une perte de biodiversité et la propagation d'espèces exotiques envahissantes dans un plan d'eau peuvent entraîner les effets suivants :

- Diminution de la valeur des terrains et des propriétés;
- Environnement moins riche en faune et flore;
- Augmentation du couvert végétal du plan d'eau;
- Nuisance aux activités récréatives.

Voici les **objectifs** en lien avec le maintien de la biodiversité et la prévention contre les espèces aquatiques envahissantes au lac Godon:

- 2.1 Prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- 2.2 Favoriser le lavage des embarcations par tous les usagers du lac ;
- 2.3 Assurer le respect et le maintien de l'écosystème.

Enjeu 3. Anthropisation du bassin versant

La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans une très forte croissance démographique, un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages des Laurentides est aussi fortement à la hausse. Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement ceux situés en périphérie des lacs, sont donc soumis au phénomène d'anthropisation. De façon générale, il est important d'adopter de bonnes pratiques afin de minimiser l'impact de l'anthropisation des bassins versants sur la qualité de l'eau des lacs. Les différentes activités reliées à la présence de l'humain,

tels que le déboisement des rives, le remaniement du sol et l'imperméabilisation des surfaces, le traitement des eaux usées, l'épandage de fertilisants ainsi que les pratiques forestières et agricoles non durables peuvent contribuer à leur eutrophisation accélérée.

L'anthropisation du bassin versant est susceptible d'entraîner les **effets** suivants :

- Apports de sédiments, de nutriments et de contaminants au lac;
- Dégradation des milieux terrestres et aquatiques;
- Eutrophisation accélérée des lacs (prolifération des plantes aquatiques, d'algues et de cyanobactéries).

L'anthropisation du bassin versant du lac peut entraîner certaines problématiques. On note entre autres la modification de la structure du sol qui accentue l'érosion. D'une part, les sédiments d'un sol ameubli sont plus facilement transportés par l'écoulement de l'eau. D'autre part, l'eau, sur un sol étanche (asphalte, béton et constructions), n'est pas freinée dans son ruissellement et creuse davantage de sillons lorsque les accumulations convergent dans un même lieu d'écoulement. Ainsi, l'absence de couvert végétal ne peut ni freiner, ni absorber, ni filtrer l'eau qui ruisselle. Des sédiments et des nutriments sont alors entraînés jusqu'au plan d'eau.

Voici l'**objectif** auquel il faut porter attention en lien avec l'anthropisation du bassin versant afin de préserver la qualité de l'eau du lac Godon :

3.1 Limiter le ruissellement et la présence de foyers d'érosion dans le bassin versant.

Enjeu 4. Usages du plan d'eau et vie riveraine

Les embarcations nautiques utilisées de façon non responsable sur les lacs peuvent contribuer à leur détérioration. L'adoption d'un code d'éthique, rédigé en concertation avec l'ensemble des usagers, s'avère un outil pertinent pour assurer les meilleures pratiques. Comme il est élaboré par consensus, il aide à diminuer les tensions sociales. Un code d'éthique clair permet non seulement d'encourager une navigation responsable, mais aussi de respecter la faune et la flore aquatique et d'éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

L'**objectif** principal pouvant être relié aux usages du lac Godon est le suivant :

4.1 Assurer le respect du code d'éthique par tous les usagers du lac.

Enjeu 5. Territoire partagé et gouvernance

Une protection adéquate de l'environnement passe inévitablement par une gouvernance s'appuyant sur une connaissance fine du milieu, pour pouvoir prendre des actions éclairées qui répondent aux besoins spécifiques du territoire.

La gouvernance environnementale se joue dans bien des cas au niveau local grâce aux administrations municipales, mais aussi grâce à une multitude d'organisations communautaires et d'associations citoyennes qui s'intéressent et portent les enjeux de leur milieu (Farah, 2013). La littérature scientifique démontre que les tensions au sein de différents groupes œuvrant en environnement à cette échelle sont chose normale (Torre, 2010). La concertation est un moyen qui a fait ses preuves pour désamorcer des conflits de gouvernance. Richard et Rieu (2009) relèvent par ailleurs que « la compréhension commune des enjeux présents et la construction d'une vision partagée [...] constituent le processus central de la gestion concertée ».

L'Association des propriétaires du lac Godon est dédiée à la protection de la santé du lac et de son environnement. Il est primordial de poursuivre l'implication bénévole au sein de l'association. Il est important de consulter l'ensemble des acteurs impliqués afin d'assurer une démarche de collaboration efficace pour la protection de la santé du lac.

Les **objectifs** principaux reliés au partage du territoire et à la gouvernance au lac Godon sont les suivants :

5.1 Créer un lien entre l'association et les nouveaux résidents du bassin versant ;

5.2 Assurer le partage de l'information à l'interne et à l'externe de l'association.

V. Plan d'action

En lien avec les problématiques exposées, voici les différentes actions qui sont proposées afin de contribuer à préserver la santé du lac Godon à court, moyen et long terme. Les actions ont été numérotées afin de faciliter la lecture et ne constituent pas un ordre de priorité. Les acteurs concernés sont identifiés pour chacune des actions du plan d'action, ainsi qu'un échéancier visé. Les échéanciers ont été déterminés par les acteurs principaux de chaque action.

À cela s'ajoutent les bonnes pratiques, présentées en Annexe 3, qui doivent s'effectuer en tout temps. Par exemple, les protocoles annuels de la qualité de l'eau et de la transparence du RSVL devront se poursuivre.

ENJEU 1. EUTROPHISATION ET QUALITÉ DE L'EAU
OBJECTIF 1.1 Maintenir ou améliorer le statut trophique du lac
OBJECTIF 1.2 Améliorer l'état de la bande riveraine autour du lac
ENJEU 2. ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES ET BIODIVERSITÉ
OBJECTIF 2.1 Prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes
OBJECTIF 2.2 Favoriser le lavage des embarcations par tous les usagers du lac
OBJECTIF 2.3 Assurer le respect et le maintien de l'écosystème
ENJEU 3. ANTHROPISATION DU BASSIN VERSANT
OBJECTIF 3.1 Limiter le ruissellement et la présence de foyers d'érosion dans le bassin versant
ENJEU 4. USAGE DU PLAN D'EAU ET VIE RIVERAINE
OBJECTIF 4.1 Assurer le respect du code d'éthique par tous les usagers du lac
ENJEU 5. TERRITOIRE PARTAGÉ ET GOUVERNANCE
OBJECTIF 5.1 Créer un lien entre l'association et les nouveaux résidents du bassin versant
OBJECTIF 5.2 Assurer le partage de l'information à l'interne et à l'externe de l'association

Enjeu 1.

ENJEU 1. EUTROPHISATION ET QUALITÉ DE L'EAU					
Nº	Actions	Axe d'intervention	Acteurs responsables	Échéancier	Détails
OBJECTIF 1.1 Maintenir ou améliorer le statut trophique du lac					
1	Réaliser une planification pluriannuelle des protocoles RSVL à effectuer.	Planification	Association de lac	En continu	Avec l'aide de l'agente de liaison du CRE Laurentides en 2026.
2	Effectuer trois suivis complémentaires de la qualité de l'eau à l'aide d'une multisonde afin de mieux comprendre le déficit d'oxygène au lac Godon	Acquisition de connaissances / caractérisation	Municipalité et CRE Laurentides	2026	
3	Informers les riverains sur les fleurs de cyanobactéries et la procédure à suivre lors de l'observation d'une fleur d'eau.	Sensibilisation / éducation / information	Association de lac	Chaque année	
4	Réaliser le suivi du périphyton à l'aide du protocole du RSVL (en 2026, 2027, puis reprendre en 2033).	Acquisition de connaissances / caractérisation	Association de lac	2026 et 2027	Avec l'aide de l'agente de liaison du CRE Laurentides en 2026
OBJECTIF 1.2 Améliorer l'état de la bande riveraine autour du lac					
5	Réaliser des patrouilles pour assurer l'application de la réglementation municipale concernant l'intégrité des bandes riveraines.	Intervention	Municipalité	2026	Par l'employé désigné de la municipalité.

Enjeu 2.

ENJEU 2. ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES ET BIODIVERSITÉ					
Nº	Actions	Axe d'intervention	Acteurs responsables	Échéancier	Détails
OBJECTIF 2.1 Prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes					
6	Former les résidents du périmètre du lac à reconnaître les plantes aquatiques exotiques envahissantes (particulièrement le myriophylle à épis), à les différencier des plantes aquatiques indigènes et à agir responsablement en cas d'observation.	Acquisition de connaissances / caractérisation	Association de lac	Chaque année	Avec l'aide de l'agente de liaison du CRE Laurentides en 2026.
7	Informar et sensibiliser la population (riverains et non riverains, propriétaires, locataires et visiteurs) ainsi que les entreprises et commerces sur la problématique des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) et sur les bonnes pratiques à adopter pour éviter leur introduction et propagation dans les plans d'eau.	Sensibilisation / éducation / information	Association de lac	Chaque année	
8	Assurer la tenue annuelle de patrouilles de détection de PAEE à l'aide d'un plan et de responsables désignés.	Planification	Association de lac	Chaque année	
OBJECTIF 2.2 Favoriser le lavage des embarcations par tous les usagers du lac					
9	Faire une campagne de sensibilisation sur l'importance du lavage des embarcations auprès des riverains.	Sensibilisation / éducation / information	Municipalité	Chaque année	

Nº	Actions	Axe d'intervention	Acteurs responsables	Échéancier	Détails
OBJECTIF 2.3 Assurer le respect et le maintien de l'écosystème					
10	Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques de cohabitation avec la faune locale.	Sensibilisation / éducation / information	Association de lac	Chaque année	
11	Sensibiliser les utilisateurs du lac sur le rôle des plantes aquatiques ainsi que le lien entre la morphométrie du lac et leur présence. Encourager les bonnes pratiques concernant celles-ci.	Sensibilisation / éducation / information	Association de lac	Chaque année	

Enjeu 3.

ENJEU 3. ANTHROPIISATION DU BASSIN VERSANT					
Nº	Actions	Axe d'intervention	Acteurs responsables	Échéancier	Détails
OBJECTIF 3.1 Limiter le ruissellement et la présence de foyers d'érosion dans le bassin versant					
12	Revégétaliser les fossés et appliquer la méthode du tier inférieur ou autres techniques pour une gestion écologique de ceux-ci.	Intervention	Municipalité	2027	Secteur à surveiller près du ruisseau permanent, au nord du lac.

Enjeu 4.

ENJEU 4. USAGE DU PLAN D'EAU ET VIE RIVERAINE					
Nº	Actions	Axe d'intervention	Acteurs responsables	Échéancier	Détails
OBJECTIF 4.1 Assurer le respect du code d'éthique par tous les usagers du lac					
13	Établir un code d'éthique au lac Godon	Sensibilisation / éducation / information	Association de lac	2026	Une ébauche d'un code d'éthique du lac Godon du comité consultatif en environnement (CCE) est disponible, il est possible de s'en inspirer. (Annexe 4)

Enjeu 5.

ENJEU 5. TERRITOIRE PARTAGÉ ET GOUVERNANCE					
Nº	Actions	Axe d'intervention	Acteurs responsables	Échéancier	Détails
OBJECTIF 5.1 Créer un lien entre l'association et les nouveaux résidents du bassin versant					
14	Mettre en place une « Trousse du nouveau propriétaire » et une « Trousse des résidents et des locataires ».	Sensibilisation / éducation / information	Association de lac	2026	Prioriser le code d'éthique. Les troussees pourront être rédigées ensuite. Elles pourront inclure le code d'éthique.
15	Rencontrer les riverains afin de les renseigner sur l'existence de l'association du lac et les encourager à s'impliquer pour favoriser la protection de l'état de santé du lac.	Sensibilisation / éducation / information	Association de lac	Chaque année	Peut se faire lors de l'AGA.
OBJECTIF 5.2 Assurer le partage de l'information à l'interne et à l'externe de l'association					
16	Maintenir active la page Facebook de l'Association des propriétaires du lac Godon pour permettre aux usagers de rester informés sur l'état de santé du lac et sur les actions posées sur le plan d'eau, ainsi que favoriser les échanges entre résidents.	Sensibilisation / éducation / information	Association de lac	En continu	Partage du code d'éthique, entre autres, lorsqu'il sera fait.

VI. Actions prioritaires et recommandations

Voici les actions du plan d'action identifiées comme prioritaires par les différents acteurs afin de protéger l'état de santé du lac Godon :

Action 1 : Réaliser une planification pluriannuelle des protocoles RSVL à effectuer.

Action 2 : Effectuer trois suivis complémentaires de la qualité de l'eau à l'aide d'une multisonde afin de mieux comprendre le déficit d'oxygène au lac Godon.

Action 3 : Informer les riverains sur les fleurs de cyanobactéries et la procédure à suivre lors de l'observation d'une fleur d'eau.

Action 4 : Réaliser le suivi du périphyton à l'aide du protocole du RSVL (en 2026, 2027, puis reprendre en 2033).

Action 5 : Réaliser des patrouilles pour assurer l'application de la réglementation municipale concernant l'intégrité des bandes riveraines.

Action 6 : Former les résidents du périmètre du lac à reconnaître les plantes aquatiques exotiques envahissantes (particulièrement le myriophylle à épis), à les différencier des plantes aquatiques indigènes et à agir responsablement en cas d'observation. Si une plante exotique envahissante est détectée au lac Godon, il est important de confirmer l'identité de l'espèce, de signaler sa présence sur Sentinelle (MELCCFP, 2020), d'aviser les usagers du lac et la municipalité et de prévenir la propagation dans d'autres plans d'eau. Par la suite, la situation pourra être évaluée par la municipalité (Annexe 4).

Action 7 : Informer et sensibiliser la population (riverains et non riverains, propriétaires, locataires et visiteurs) ainsi que les entreprises et commerces sur la problématique des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) et sur les bonnes pratiques à adopter pour éviter leur introduction et propagation dans les plans d'eau.

Action 9 : Faire une campagne de sensibilisation sur l'importance du lavage des embarcations auprès des riverains.

Voici également quelques recommandations complémentaires d'autres municipalités des Laurentides, en lien avec les actions énoncées :

Outils de sensibilisation

Afin de sensibiliser les riverains, entrepreneurs et visiteurs, la documentation disponible sur le site web du CRE Laurentides peut être utilisée. Des fiches d'identification des différentes espèces exotiques envahissantes, des affiches pour le lavage d'embarcation, différentes capsules explicatives et vidéos y sont disponibles.

Eutrophisation et qualité de l'eau / Anthropisation du bassin versant

Dans le cas où certaines bandes riveraines ne soient pas conformes après les patrouilles municipales, il serait possible de mettre en place une collaboration pour des achats groupés avec une pépinière locale. Une collaboration avec une pépinière locale permettrait aux riverains du lac Godon et ailleurs à Lac-Supérieur de revégétaliser adéquatement et à plus faible coût leur bande riveraine. Les riverains pourraient y acheter des herbacées, arbustes et arbres indigènes. La Municipalité pourrait y acheter le nécessaire pour revégétaliser les fossés et les secteurs sensibles dans le bassin versant du lac Godon. Cette idée provient du lac à La Truite à La Minerve.

Espèces exotiques envahissantes

Afin de prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes, des affiches de sensibilisation au sujet du lavage d'embarcation dans toutes les entrées du territoire de la Municipalité permettrait de sensibiliser les riverains, citoyens, visiteurs et travailleurs. Les Municipalités de Sainte-Adèle et de Sainte-Agathe-des-Monts ont mis en place cette idée. Il serait aussi pertinent de faire des ateliers sur le lavage d'embarcations à la maison comme il n'y a pas de station de lavage sur le territoire de la Municipalité. La vidéo au sujet des *stations de lavage des embarcations nautiques* du CRE Laurentides peut servir d'inspiration (CRE Laurentides; 2022a).

Usages du plan d'eau

Afin de favoriser le respect du code d'éthique par l'ensemble des usagers, le contenu de celui-ci devrait idéalement être revu par un organisme indépendant (par exemple le CRE Laurentides) à la suite d'une consultation et de la concertation de toutes les parties impliquées : l'association, la Municipalité ainsi que les riverains (non-membres de l'association). Le code d'éthique proposé en 2015 par le comité consultatif en environnement (CCE) pourra servir de base pour en construire un

officiel (Annexe 5). Le code « bon voisinage » du lac des Becs-Scie est un exemple complet (Association du lac des Becs-Scie, 2020).

Territoire partagé et gouvernance

Pour créer un lien entre l'association et les nouveaux riverains, une trousse du propriétaire peut être partagée pour diffuser des informations recommandations. La trousse d'information Lac Trois-Milles est un bon exemple. Elle informe sur les règlements de la Municipalité et de la MRC (APEL3M; 2022). Cette trousse pourrait être disponible en version imprimée dans les habitations et en ligne sur la page Facebook de l'association.

VII. Références

- Association du lac des Beccs-Scie (2020). *Code de bon voisinage*. En ligne [https://becsscie.com/en/our_community/good_neighbour_code/good-neighbour-code-2020/]. Consulté en mars 2026.
- Association des propriétaires du lac Godon (2025). *Communications personnelles*.
- Association pour la Protection de l'Environnement du Lac trois milles [APEL3M] (2022). *Trousse d'information Lac Trois-Milles*. En ligne [<https://cdn.gestionweblex.ca/files/wAoHL2TrUs>]. Consulté en mars 2026.
- Canards Illimités Canada et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2016). *Cartographie détaillée des milieux humides du bassin versant de la rivière du Nord et des territoires municipaux au sud de la région administrative des Laurentides - Rapport technique*. En ligne [https://maps.ducks.ca/cwi/com/duc/assets/reports/rapport_carto_mhs_laurentides_mars2016.pdf]. 53 p.
- Carignan, R. et Conseil régional de l'environnement des Laurentides [CRE Laurentides] (2013). *Suivi complémentaire de la qualité de l'eau du programme Bleu Laurentides, volet 1 – multisonde, Guide d'information*. En ligne [http://crelaurentides.org/wp-content/uploads/2021/09/Guide_Multisonde.pdf]. Consulté en janvier 2025.
- Carignan, R. (2025). *Communications personnelles*.
- Carignan, R. et Conseil régional de l'environnement des Laurentides [CRE Laurentides] (2023). *Bathymétrie du lac Godon*. En ligne [<https://crelaurentides.org/lake/godon/>]. Consulté en octobre 2025.
- Carignan, R. et Pinel-Alloul, B. (2003). *Limnologie physique et chimique – BIO 3839 – partie 1*. Note de cours. Université de Montréal : Département des Sciences biologiques. 63 p.
- Comité consultatif de l'environnement du Lac-Supérieur [CCE] (2015). *Code d'éthique du lac Godon*. [Document interne]. Consulté en février 2026.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) (2012). *Trousse des lacs - Glossaire*. 2e édition 2009, mise à jour en 2012. 5 p.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides [CRE Laurentides] (2013). *L'installation septique*. En ligne [https://crelaurentides.org/wpcontent/uploads/2021/09/installation_septique.pdf]. Consulté en octobre 2025.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) (2022a). *Répertoire des stations de lavage des embarcations nautiques du Québec*. En ligne [https://www.youtube.com/watch?v=Fq_FJEVKCfG]. Consulté en mars 2026.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2022b). *Plan d'action en cas de détection du myriophylle à épis*, 15 p.

- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) (2025). *Suivi complémentaire de la qualité de l'eau - Fiche de résultats 2025*. En ligne [https://crelaurentides.org/wp-content/uploads/2022/11/FicheMultisonde_Godon_LS-SADM_2025.pdf]. Consulté en octobre 2025.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides [CRE Laurentides] et R. Carignan (2019). *Vulnérabilité des lacs du Parc national du Mont-Tremblant à la colonisation par le myriophylle à épi*. 26 p.+ annexes.
- Denis-Blanchard, A. (2015). *Effet du développement résidentiel sur la distribution et l'abondance des macrophytes submergés dans la région des Laurentides et de Lanaudière*. Université de Montréal : Faculté des arts et des sciences, Département des sciences biologiques. En ligne [<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/13449>]. 103 p.
- Farah, J. (2013). *Environnement et construction du bien commun local : l'apport de l'analyse du discours*. Ville arabes, villes durables? Enjeux, circulations et mise à l'épreuve de nouvelles politiques urbaines, volume 7, numéro hors-série. En ligne [<https://www.erudit.org/en/journals/eue/2013-v7-eue01621/1027726ar.pdf>]. Consulté en février 2026.
- Fauteux, A. (2017). *Comment assurer la longévité d'une installation septique ? La Maison du 21e siècle*, le 28 juin 2017. En ligne [<https://maisonsaine.ca/eau-et-environnement/comment-assurer-la-longevite-dune-installation-septique.html>]. Consulté en octobre 2025.
- Gouvernement du Québec (2024). Banque de noms de lieux du Québec. En ligne [<https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/recherche.aspx?avancer=oui>]. Consulté en octobre 2025.
- Gouvernement du Québec (2023a). *Loi sur la qualité de l'environnement – chapitre Q-2, r. 22* Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. En ligne [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2022>]. Consulté en octobre 2025.
- Gouvernement du Québec (2023b). Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. En ligne [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>]. Consulté en octobre 2025.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2025). *Populations et structure par âge et par genre - Municipalités*. En ligne [<https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites>]. Consulté en janvier 2025.
- Loiseau, J et Montuelle, B (2015). *Combien de temps faut-il pour renouveler les eaux d'un lac ?* En ligne [<https://archive-ouverte.unige.ch/unige:56169>]. Consulté en octobre 2025.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH] (2023). Population région des Laurentides. En ligne [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/affaires-municipales/publications/recherche-publications>]. Consulté en février 2024.

Organisme de bassins versants de la rivière du Nord [OBVRDN] (2021). *À la découverte de votre bassin versant!* En ligne [<https://abrinord.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=4c2f12c592954656aece92f752a2409f>]. Consulté en octobre 2025.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2019a). *La gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert*. Gouvernement du Québec. En ligne [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/outil-gestion/gestion-episodes.pdf>]. Consulté en octobre 2025.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2025a). *Le Réseau de surveillance volontaire des lacs – Lac-Godon*. En ligne [https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/rsvl_details.asp?fiche=107]. Consulté en octobre 2025.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) (2025b). *Critères de qualité de l'eau de surface*. Gouvernement du Québec. En ligne [http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/index.asp]. Consulté en octobre 2025.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2015). *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, Direction des politiques de l'eau, 131 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2016). *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans les lacs de villégiature du Québec*. Gouvernement du Québec, Direction de l'information sur les milieux aquatiques, Direction de l'expertise en biodiversité, 54 p. En ligne [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/paee/protocole-detection-suiviPAEE.pdf>]. Consulté en octobre 2025.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2020). *Sentinelle*. En ligne [<https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/#no-back-button>]. Consulté en avril 2026.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2024). *Programme Stations de nettoyage d'embarcations*. En ligne [<https://www.quebec.ca/tourisme-loisirs-sport/activites-sportives-et-de-plein-air/aides-financieres-loisir-faune-plein-air/programme-stations-nettoyage-embarcations#c159634>]. Consulté en avril 2026.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) (2008). *Protocole de suivi visuel d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert et document de soutien*. Gouvernement du Québec, juillet 2008, 2e édition mai 2009, 26 p. En ligne [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/alguesBV.pdbf>]. Consulté en octobre 2025.

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) et Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL) (2012). *Protocole de suivi du périphyton*, Gouvernement du Québec, Direction du suivi de l'état de l'environnement et CRE Laurentides, 33 p. En ligne [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/protocole-periphyton.pdf>]. Consulté en octobre 2025.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013). Guide pour l'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau en lac. Gouvernement du Québec. Direction du suivi de l'état de l'environnement, 30 p. + 1 annexe. En ligne [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/Guide-eval-bacteriologique-eau-lac.pdf>]. Consulté en octobre 2025.
- Municipalité de Lac-Supérieur (2016). *Bandes riveraines – Suivi des inspections effectuées depuis 2012*. 5p.
- Municipalité de Lac-Supérieur (2017). *Règlement 2017-950 sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants*. 3p.
- Municipalité du Lac-Supérieur (2022). *Règlement numéro 2022-639 relatif aux nuisances*. 10 p.
- Municipalité de Lac-Supérieur (2024). *Règlement numéro 2024-668 sur le remplacement des puits sur le territoire de la municipalité de Lac-Supérieur*. 3p.
- Municipalité de Lac-Supérieur (2026). *Communications personnelles*.
- Municipalité régionale de comté des Laurentides (2023). *PRMHH de la MRC des Laurentides*, En ligne [<https://storymaps.arcgis.com/stories/542dbcf8bd824c9eb5fc7052151c6b84>]. Consulté en février 2024.
- Municipalité régionale de comté des Laurentides (2025). *Communications personnelles*.
- Pourriot, R. et Meybeck, M. (1995). *Limnologie générale*. Paris : Édition Masson; Collection d'écologie, 956 p.
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF] (2025). Système d'information géominière [SIGÉOM] (2025) : Carte interactive. En ligne [https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr?l=F]. Consulté en novembre 2025.
- Richard S. et Rieu T. (2009). *Vers une gouvernance locale de l'eau en France. Analyse d'une recomposition de l'action publique à partir de l'expérience du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la rivière Drôme en France*. Vertigo, volume 9, numéro 1, mai. En ligne [<http://id.erudit.org/iderudit/039928ar>]. Consulté en février 2026.
- Torre, A. (2010). *Conflits environnementaux et territoires*. Développement durable et territoire, Presses universitaires du Septentrion, 518 p.
- Ville de Saint-Sauveur (2008). *Règlement 222-2008 sur le zonage*. Ville de Saint-Sauveur. *Figure 248-1*. Consulté en octobre 2025.

Wetzel Robert G. (2001). Limnology - *Lake and river ecosystems*. 3e edition, États-Unis: Elsevier Science.

ANNEXE 1. Suivi complémentaire au lac Godon en été 2025

Tableau XIV. Résultats du suivi complémentaire de la qualité de l'eau, le 1^{er} août 2025 au lac Godon.

1er AOÛT 2025							
Z (m)	Temp (°C)	Gradient (°C/m)	OD (%)*	OD (mg/l)	Strate	CondSp (µS/cm)	pH
0,5	23,5	N/D	105,8	8,6	épilimnion	41,6	7,8
1,1	23,1	0,8	105,7	8,6	épilimnion	41,4	7,8
2,0	22,8	0,3	105,6	8,7	épilimnion	41,5	7,8
3,0	18,7	4,1	147,1	13,1	thermocline	52,3	8,5
4,1	12,8	5,6	125,9	12,7	métalimnion	55,9	8,1
5,0	9,8	3,1	111,6	12,1	métalimnion	56,9	7,8
6,1	8,1	1,6	85,9	9,7	métalimnion	59,3	7,5
7,1	7,0	1,1	68,0	7,9	métalimnion	60,5	7,3
8,4	6,1	0,7	45,4	5,4	hypolimnion	61,8	7,0
9,4	5,6	0,5	21,8	2,6	hypolimnion	62,3	6,9
10,3	5,4	0,3	8,8	1,1	hypolimnion	63,2	6,9
11,5	5,2	0,1	3,0	0,4	hypolimnion	66,0	6,8
12,5	5,1	0,1	2,4	0,3	hypolimnion	66,4	6,8
13,3	5,1	0,0	1,2	0,1	hypolimnion	67,2	6,9
14,1	5,1	0,0	0,8	0,1	hypolimnion	70,3	6,8
15,4	5,2	-0,1	0,3	0,0	hypolimnion	73,6	6,9
16,0	5,2	0,0	0,3	0,0	hypolimnion	74,2	6,9
17,4	5,3	0,0	0,1	0,0	hypolimnion	74,4	6,9
18,0	5,3	0,0	1,4	0,2	hypolimnion	74,3	6,9
19,5	5,2	0,0	1,0	0,1	hypolimnion	74,6	6,9
20,6	5,3	0,0	0,9	0,1	hypolimnion	74,6	6,9
21,3	5,3	0,0	0,7	0,1	hypolimnion	74,8	6,9
22,2	5,3	0,0	0,0	0,0	hypolimnion	75,1	6,9
23,6	5,3	0,0	0,0	0,0	hypolimnion	75,6	6,9

Définitions des abréviations

Z (m) : Profondeur en mètres

Temp (°C) : Température en degrés Celsius

Gradient (°C/m) : Différence des températures mesurées aux profondeurs X-1 et X mètre

OD (%) : Quantité d'oxygène dissous dans l'eau mesurée en pourcentage (calibrée selon l'altitude)

OD (mg/L) : Quantité d'oxygène dissous dans l'eau mesurée en milligrammes par litre

CondSp (µS/cm) : Conductivité spécifique de l'eau mesurée en microSiemens par centimètre

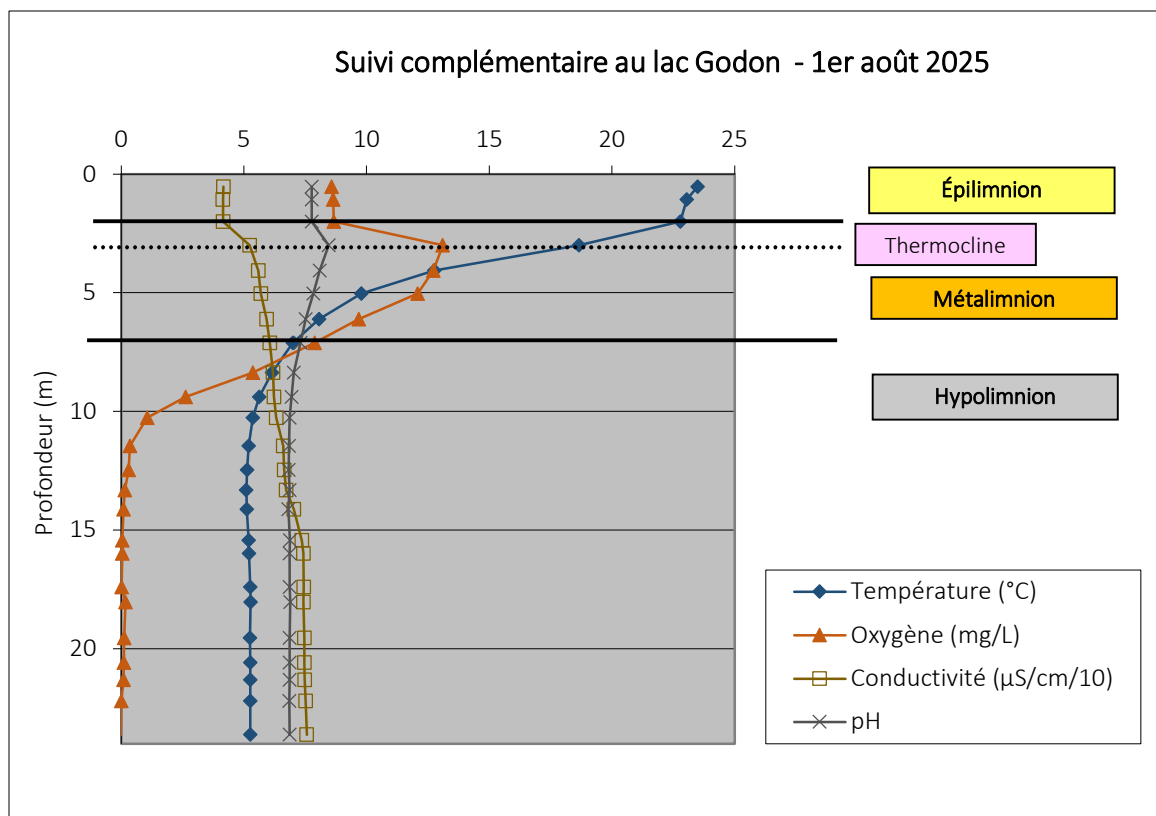


Figure 18. Profil vertical réalisé en 2025 (CRE Laurentides, 2025)

ANNEXE 2. Liste des poissonsensemencés au Lac Godon

Tableau XV. Liste des poissonsensemencés au Lac Godon de 1986 à 2025

Année	Truite mouchetée	Truite arc-en-ciel	Truite moulac	Truite grise (touladis)	Alevin ¹³	Taille (pouces)
2025	402	0	0	0	0	8 à 10
2024	0	0	0	0	0	NA
2023	0	0	0	0	0	NA
2022	0	0	0	0	0	NA
2021	0	0	0	0	0	NA
2020	360	0	0	0	0	10 à 12
2019	0	0	0	0	0	NA
2018	450	0	0	0	0	10 à 12
2017	0	0	0	0	0	NA
2016	400	0	0	0	0	9 à 11
2015	300 420	0	0	0	0	3 à 5 12 à 14
2014	1 300 400	0	0	0	0	3 à 5 9 à 12
2013	326	0	0	0	1 500	10 à 12
2012	250	0	0	0	1 000	10 à 12
2011	220	0	0	0	0	10 à 12
2010	0	0	0	0	0	NA
2009	200	50	0	0	0	9 à 12
2008	213 200	0	0	0	0	9 à 12 10 à 13
2007	235	0	0	0	0	8 à 12
2006	150	115	0	0	0	5 à 7
2005	1 000 150 1 115 150	0	0	0	0	4 à 6 5 à 7 9 à 12 10 à 13
2004	500 500	0	100 100	100	100	8 à 10 8 à 10 10 à 13

¹³ Poisson au stade larvaire

Année	Truite mouchetée	Truite arc-en-ciel	Truite moulac	Truite grise (touladis)	Alevin ¹⁴	Taille (pouces)
2003	700	0	0	0	0	Indéterminé
2002	880	0	100	0	100	8 à 10
2001	750	0	100	50	0	9 à 11
2000	789	0	0	0	0	8 à 10
1999	440	0	0	0	0	Indéterminé
1998	550	0	200	0	0	Indéterminé
1997	600	0	200	0	0	Indéterminé
1996	0	0	0	0	0	NA
1995	0	0	0	0	0	NA
1994	0	0	0	0	0	NA
1993	200	0	0	100	0	3 à 4 ½ 7 à 9
1992	150	0	0	0	0	10 à 12
1991	500	0	0	0	0	7 à 9
1990	1 000 500 200	0	0	100	0	5 à 6 5 à 9 12 à 13
1989	200	0	0	0	0	10 à 12
1988	760	700	1 000	0	0	3 à 5 10 à 12
1987	600	700	0	0	0	5 à 7 5 à 8
1986	380 200	380 200	0	0	0	5 à 6 5 à 6 5 à 7 8 à 10

¹⁴ Poisson au stade larvaire

ANNEXE 3. Bonnes pratiques à mettre en application si nécessaire

Qualité de l'eau

- Assurer le transfert des connaissances entre les bénévoles pour les différents protocoles du réseau de surveillance des lacs (RSVL).
- Évaluer la pertinence d'effectuer des analyses bactériologiques, si les besoins de baignade augmentent ou si certaines installations septiques semblent non conformes. Garder en tête que les analyses sont coûteuses et doivent être effectuées fréquemment.

Installations septiques

- Évaluer la pertinence de moderniser les installations septiques. Aider financièrement les citoyens pour encourager le changement au besoin.
- Sensibiliser et fournir de l'information sur les bonnes pratiques permettant le maintien de l'efficacité de l'installation septique conforme au Q.2-r.22.

Bande riveraine

- Faire la caractérisation de la bande riveraine du lac à l'aide du protocole du RSVL à chaque 5 ans. La prochaine caractérisation aurait lieu en 2030.
- Évaluer l'importance de sensibiliser les riverains et les entrepreneurs quant à l'importance de conserver une bande de protection riveraine;
- Évaluer l'importance de fournir une aide matérielle et technique à la revégétalisation et au reboisement (distribution d'arbres, soutien pour l'achat de végétaux indigènes, etc.).
- Évaluer l'importance de sensibiliser sur les apports de phosphore provenant du bassin versant.

Pesticides et fertilisants

- Évaluer l'importance de sensibiliser les citoyens, les entrepreneurs et les paysagistes aux effets de l'utilisation des pesticides et des fertilisants et les informer du règlement en vigueur, au besoin.

Espèces aquatiques envahissantes et indigènes

- Réaliser l'inventaire des plantes aquatiques présentes dans le lac et cartographier les principaux herbiers à chaque 5 ans. Le prochain inventaire aurait lieu en 2030.
- Évaluer la faisabilité de mettre en place une station de lavage des embarcations à Lac-Supérieur. Un programme d'aide financière du MELCCFP est disponible jusqu'en juillet 2027 pour subventionner

l'installation de stations de lavage et contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques (MELCCFP, 2024).

- Analyser la faisabilité de mettre en place une réglementation sur le lavage des embarcations et des mesures d'application du respect de cette réglementation.
- Mettre à la disposition des locataires et visiteurs temporaires une fiche d'information et de sensibilisation sur l'importance du lavage des embarcations.

Anthropisation

- Évaluer l'importance de sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs sur les problématiques de l'érosion et de l'imperméabilisation du sol ainsi que sur les mesures de contrôle.
- Demander aux déneigeurs de pousser la neige du côté opposé au lac pour éviter l'apport de sédiments et contaminants.
- Établir un quartier écologique sensible¹⁵ où le chemin passe près du lac.

¹⁵ Secteur où l'épandage d'abrasifs et de sel de voirie est réduit au maximum.

ANNEXE 4. Clé décisionnelle en cas d'introduction du myriophylle à épis

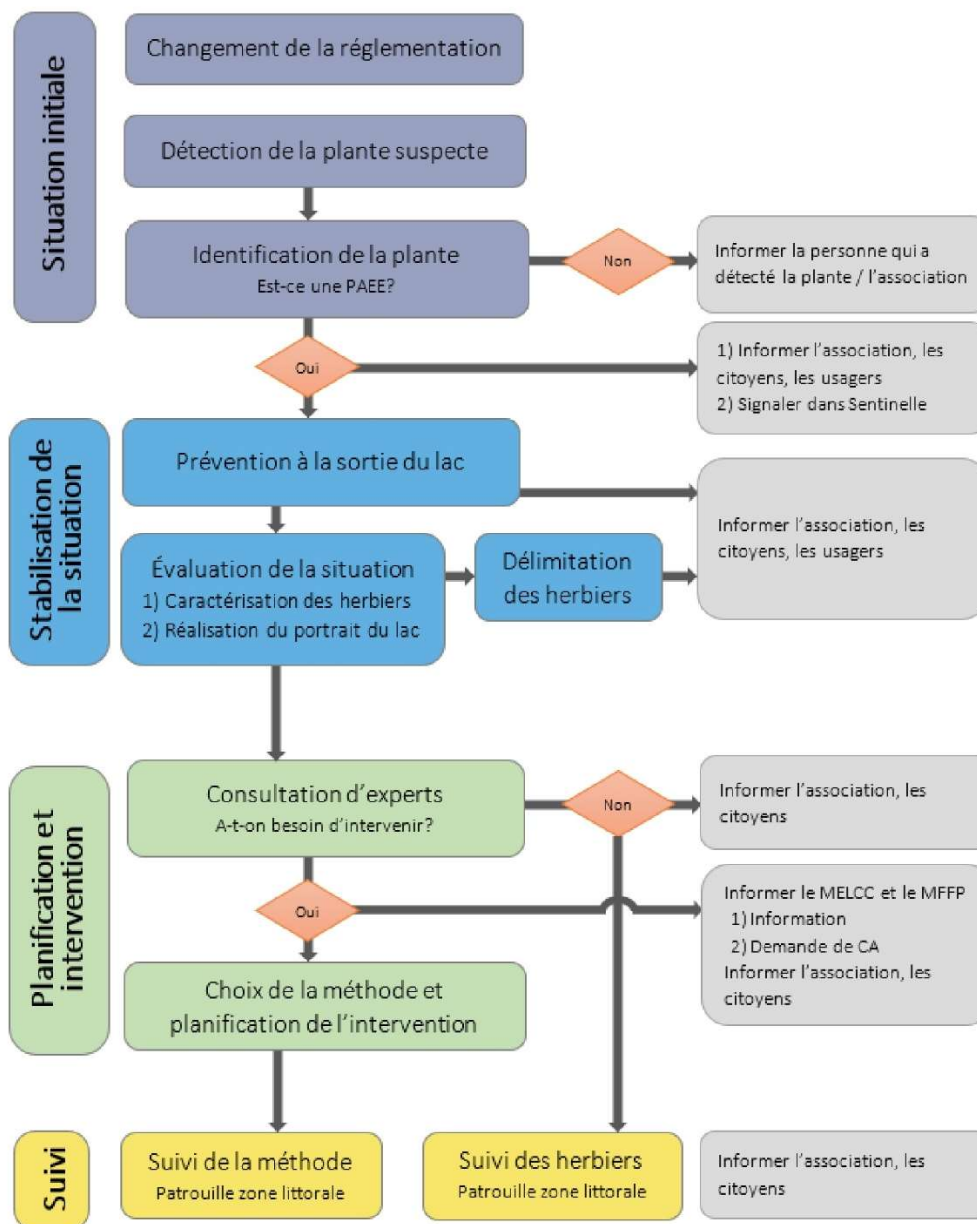


Figure 19. Clé décisionnelle en cas d'introduction du myriophylle à épis (CRE Laurentides, 2022b)

ANNEXE 5. Code d'éthique du lac Godon établi par le comité consultatif de l'environnement du Lac-Supérieur

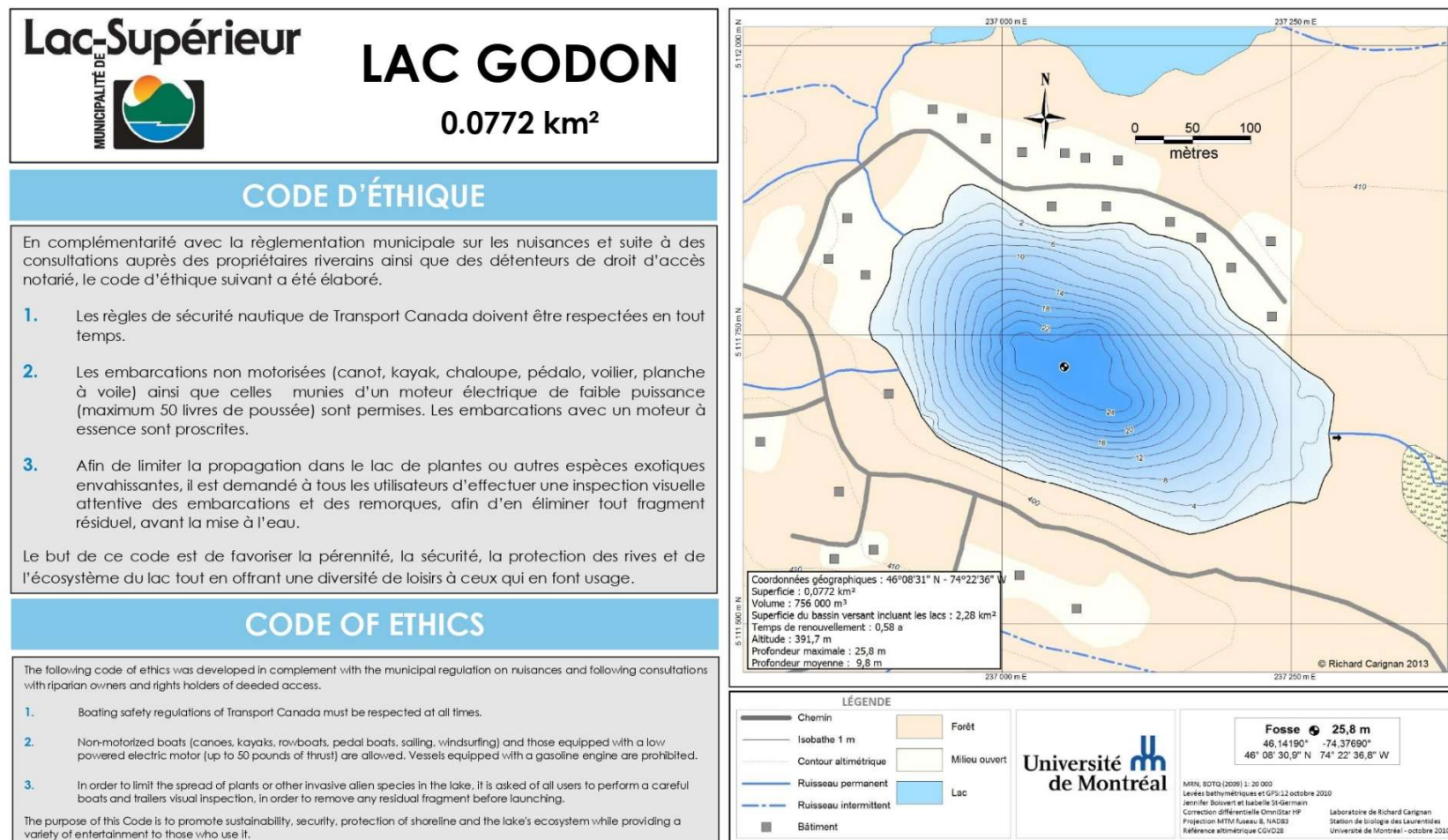


Figure 20. Code d'éthique du lac Godon établi en 2015 par le CCE (CCE; 2015)

